

UNE STRATÉGIE POUR L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES AU CANADA

Soutenir une gouvernance axée sur le milieu pour un avenir du travail plus résilient et inclusif post-COVID



AU SUJET D'ACTION CANADA

Le Fellowship d'Action Canada est un programme de leadership en politiques publiques qui vise à enrichir la compréhension du pays et des choix de politiques publiques pour l'avenir chez des leaders émergents.

CEUX QUE NOUS REMERCIONS

De nombreux Canadiens et Canadiennes de tout le pays méritent d'être remerciés pour leur soutien à ce projet, entre autres les employés et les entreprises qui ont généreusement partagé leur expérience de l'usage des plateformes numériques. Nous souhaitons remercier tout particulièrement le mentor de notre groupe de travail, Mike DeGagné, pour ses idées et ses conseils précieux ainsi que pour sa sagesse tout au long de notre exploration de ce sujet complexe et assez nouveau pour nous, mais surtout passionnant.

Nous tenons aussi à remercier ceux qui ont pris le temps, malgré leur emploi du temps chargé, de nous rencontrer et nous faire profiter de leur expertise ou de nous faire des commentaires réfléchis sur notre rapport et notre démarche, entre autres : Sean Speer, Dan Munro, Shauna Brail, Sarah Doyle, Guillaume Lavoie, Jake Hirsch-Allen, Mark Schaan, Pierre Bisson, Vass Bednar, Frederick Plamondon, Kevin Chan, Kristian Roberts, Tamer Shafik, Marlene Floyd, Taylor Owen, Jordan Kyriakidis, Samuel Dinél, Jenn Miller, Keldon Bester, Kanina Holmes, Anthony Durocher, Anjum Sultana, Adriana Beemans, Jean Laneville, Rob Johnstone, Jean-Pierre Racine, Heidi Tworek, Gareth Chappell, et Julien Valmary.



Enfin, nous remercions chaleureusement Suzanne Nault, notre coach de direction, ainsi que l'équipe d'Action Canada et du Forum des politiques publiques (FPP), en particulier Anna Jahn, Jonathan Perron-Clow et Komlanvi Dodjro, pour leur leadership et leur soutien dans le contexte éprouvant du programme de Fellowship cette année, du fait de la COVID-19.

AU SUJET DES ARTISTES

Jérémie Lemarbre et Mélodie Lehoux, aussi connus sous les noms de Jimmy Crockett et Kwartz, sont deux artistes multidisciplinaires. Basés à Montréal, ils œuvrent dans les domaines de l'illustration, de l'animation 2D et des arts graphiques.

AVIS

Le présent projet a été entrepris dans le cadre du programme Fellowship Action Canada, un programme de mobilisation autour des politiques et de renforcement du leadership offert en partenariat par le FPP et Action Canada. Les points de vue, opinions, positions et stratégies présentés ici ne reflètent pas forcément ceux du FPP, d'Action Canada, de la Fondation Canada ou du gouvernement du Canada.

AU SUJET DES AUTEURS



Gabrielle Bouchard

est ingénieure, éducatrice et défenseure de la mobilité sociale des jeunes. Basée à Toronto (ON), elle a aussi créé la série YouTube « Gabby on Government ».

Fadi Haddad

est ingénieur, gestionnaire de projets et professionnel de l'environnement. Basé à Montréal (QC), il exerce les fonctions d'analyste principal, Politiques et programmes, à Développement économique Canada pour les régions du Québec.



Dakota Norris

B. Comm., est chargé de programme au Youth Climate Lab. Basé à Saskatoon (SK), il est membre de la Première Nation des Gwich'in.



Helen Tewolde

est directrice des politiques et des programmes à la Fondation du droit de l'Ontario. Basée à Toronto (ON), elle est candidate au LLM (droit constitutionnel) au Osgoode Hall Law School.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5.
Sommaire exécutif	6.
Introduction	7.
En quoi consiste l'économie des plateformes?	8.
Trois impératifs pour une stratégie en matière d'économie des plateformes	11.
1. L'économie des plateformes connaît une croissance qui s'est accélérée avec la COVID-19	11.
2. Les plateformes numériques ont perturbé les moyens de subsistance des Canadiennes et des Canadiens	14.
3. La gouvernance des plateformes numériques a été fragmentaire	18.
Trois lacunes perturbatrices en matière de gouvernance	22.
1. Gouvernance réactive	22.
2. Privatisation de la gouvernance	24.
3. Gouvernance asymétrique	26.
Trois Recommandations	28.
Recommandation 1 : Établir un Centre national de l'économie des plateformes	28.
Recommandation 2 : Améliorer la surveillance de l'économie des plateformes par le Bureau de la concurrence	30.
Recommandation 3 : Lancer au niveau fédéral des évaluations régionales des activités des plateformes numériques	32.
Conclusion	34.
Annexe : Méthodologie	35.
Références	36.

AVANT-PROPOS

Dans l'esprit du thème du programme de Fellowship pour 2020/21, « L'avenir du travail post-pandémie : dimensions associées au milieu », nous avons formulé un objectif ambitieux pour notre projet :

“ Notre proposition de politique est d’abord et avant tout une expérience d’apprentissage que nous souhaitons centrée sur l’être humain, pratique et pouvant être étendue aux régions et populations diverses du Canada. Nous inclurons dans notre processus d’élaboration une approche axée sur le milieu tout en restant attachés à l’authenticité, une méthodologie de qualité, une pensée innovante et des solutions d’avenir. ”

Il était important, nous semblait-il, d'étudier les plateformes numériques car elles ont eu un fort impact sur les moyens de subsistance et le bien-être de nos communautés ces dix dernières années, entre autres à Montréal, Toronto et Saskatoon. Nous, auteurs du présent rapport, utilisons largement les plateformes et estimons qu'elles améliorent notre vie de multiples façons. Nous avons des amis et des membres de notre famille qui ont créé des « petits boulots », des emplois et des entreprises autour des plateformes, ce qui a ouvert de nouveaux débouchés pour eux, voire des vies professionnelles enrichissantes. Nous ne sommes pas contre la technologie ou contre les plateformes.

Cependant, nous reconnaissons que les plateformes ont des incidences à la fois positives et négatives sur les Canadiennes et les Canadiens. Ces incidences ne sont ni bien comprises ni réparties de manière équitable. Nous sommes aussi d'avis que le public ne bénéficie pas suffisamment d'une participation dans les décisions prises par les plateformes numériques, même si cette participation est indispensable. Notre objectif est de fournir au gouvernement fédéral un cadre axé sur le milieu pour mieux relever ces défis et contribuer à un avenir du travail plus inclusif et résilient post-pandémie.



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les progrès dans les mégadonnées, les algorithmes et l'informatique en nuage au courant de la dernière décennie ont contribué à l'émergence et à l'omniprésence au Canada de plateformes numériques. Que ce soit par le biais d'Uber, Airbnb, Amazon, Etsy ou Shopify, un nombre croissant de travailleurs et d'entreprises canadiens interagissent au sein de marchés qui existent sur des plateformes et sont contrôlés par elles.

Ce phénomène, que l'on appelle l'émergence de l'économie des plateformes, a des implications majeures pour l'avenir du travail au Canada. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a encore accéléré cette tendance car plus de Canadiens et de Canadiennes que jamais se tournent vers les plateformes numériques pour gagner leur vie. Étant donné cette nouvelle réalité, nous jugeons qu'il y a trois raisons pour lesquelles le gouvernement devrait impérativement adopter une stratégie en matière d'économie des plateformes pour le Canada.



Premièrement: L'économie des plateformes est en pleine croissance au Canada et cette croissance s'est grandement accélérée avec la COVID-19



Deuxièmement: Les plateformes numériques ont entraîné des perturbations pour les travailleurs et les entreprises au Canada, surtout dans les centres urbains, même si certains signes indiquent que ce sera bientôt le tour des régions rurales et des plus petites municipalités qui sont pourtant mal préparées pour gérer les complexités de l'économie des plateformes.



Troisièmement: Les mesures prises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à ce jour sont fragmentaires et il n'y a pas eu d'efforts concertés et cohérents en réponse aux défis et possibilités associés à l'utilisation des plateformes numériques par les entreprises et les travailleurs canadiens.

Nous avons cerné trois grandes lacunes à combler dans la gouvernance des plateformes numériques au Canada : cette gouvernance est réactive, elle est en train d'être privatisée et elle entraîne une asymétrie des pouvoirs qui profite aux plateformes, aux dépens des entreprises et travailleurs canadiens. Notre proposition pour une stratégie en matière d'économie des plateformes au Canada est donc articulée autour de trois recommandations :



Recommandation 1: Établir un Centre national de l'économie des plateformes.



Recommandation 2: Améliorer la surveillance de l'économie des plateformes par le Bureau de la concurrence.



Recommandation 3: Lancer au niveau fédéral des évaluations régionales des activités des plateformes numériques.

Ces mesures complémentaires contribueront à une meilleure gouvernance axée sur le milieu des plateformes numériques au Canada. Elles permettront de s'assurer que les entreprises et travailleurs canadiens, tant en milieu rural qu'urbain, profitent pleinement des avantages de l'avenir du travail post-pandémie, soit un plus inclusif et résilient.

INTRODUCTION

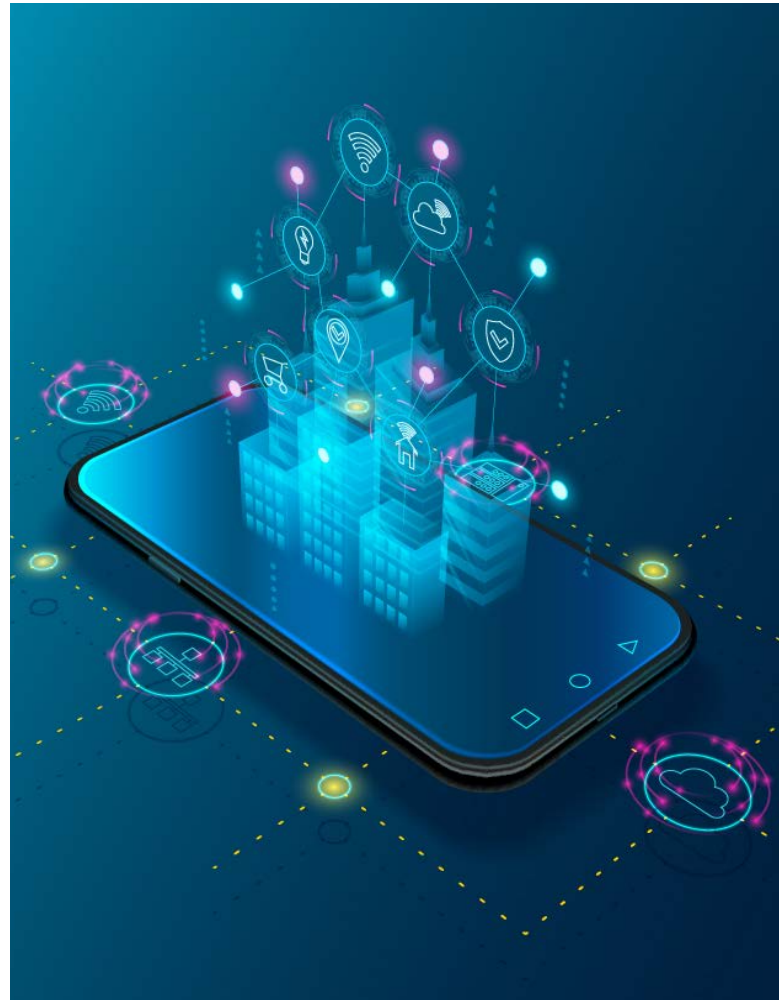
Le recours aux plateformes numériques pour l'échange de produits et services a pris de l'ampleur au Canada et au niveau mondial ces dix dernières années. En 2018, 28 % des adultes au Canada tiraient des revenus de plateformes numériques¹. En 2020, la capitalisation boursière de Shopify, une plateforme sur laquelle des commerces peuvent créer un magasin en ligne, se chiffrait à 120 milliards de dollars, devenant ainsi l'entreprise canadienne la plus valorisée².

En perturbant et réorganisant fondamentalement la structure de l'économie canadienne, les relations employeur-employé, la sécurité et la précarité de l'emploi, les modalités de travail et l'indemnisation des travailleurs, la concentration actuelle du pouvoir par les plateformes numériques pourrait être « plus formidable que celle par les propriétaires d'usines au début de la révolution industrielle »³.

[TRADUCTION]

Les premières indications suggèrent que la pandémie de COVID-19 aurait amené les entreprises et les travailleurs canadiens à beaucoup plus utiliser les plateformes numériques, ce qui leur a permis de poursuivre leurs activités malgré les protocoles sanitaires contraignants.

Dans ce nouveau contexte, les Canadiennes et les Canadiens doivent avoir leur mot à dire sur les incidences que ces plateformes ont sur leurs moyens de subsistance. À ce jour, les politiques publiques mises en place en réponse à l'économie des plateformes ont été fragmentaires, réactives et gérées par divers niveaux de gouvernement.



Sans un leadership coordonné et des actions concertées au niveau fédéral sur la question des plateformes numériques, les travailleurs et les entreprises au Canada sont vulnérables aux perturbations négatives causées par les plateformes.

En augmentant la concentration de la richesse et du pouvoir dans les mains d'une minorité privilégiée, l'approche actuelle en matière de plateformes numériques risque d'exacerber les inégalités existantes au Canada au lieu de les réduire.

EN QUOI CONSISTE L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES?

Dans le contexte de l'économie des plateformes, les plateformes numériques sont des intermédiaires qui mettent des acheteurs et consommateurs en contact avec des vendeurs et des fournisseurs de services.

Les plateformes numériques ont pris tant d'ampleur qu'elles se sont glissées dans notre vocabulaire, le mot « ubériser » étant à présent reconnu, avec pour sens « transformer (un secteur d'activité) avec un modèle économique innovant tirant parti du numérique »⁴. Il faut souligner que l'économie des plateformes est une composante plus petite de l'économie numérique, bien plus vaste, qui inclut toutes les activités économiques de numérisation, de la fabrication des téléphones intelligents à l'utilisation du commerce électronique par les entreprises.

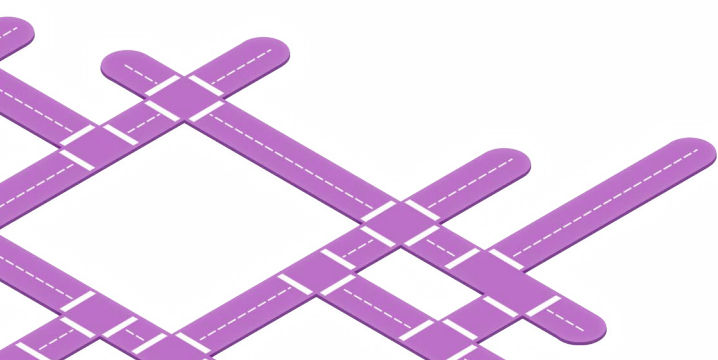
L'AVENIR DU TRAVAIL

Divers noms ont été donnés aux activités économiques qui passent par des plateformes : économie du partage, économie à la demande (ou des petits boulots) ou encore l'économie collaborative. Ces termes sont antérieurs aux plateformes numériques mais ils sont de plus en plus employés pour y faire référence.

En adoptant le terme « économie des plateformes », nous reconnaissons les complexités et défis inédits associés aux plateformes numériques dans le contexte de l'avenir du travail, y compris les pratiques monopolistiques, la gestion par algorithmes d'une main-d'œuvre peu spécialisée, la déréglementation et l'accroissement de la précarité des pratiques de travail⁵.

Les plateformes numériques ont eu un impact, parfois perturbant, sur les moyens de subsistance des travailleurs et des entreprises au Canada, et ce à différents niveaux. Ceci inclut entre autres les travailleurs qui utilisent les plateformes numériques pour générer un revenu (par exemple, les chauffeurs Uber) ou aux entreprises et entrepreneurs qui s'en servent pour faciliter des transactions avec d'autres clients ou entreprises pour l'achat ou la vente de services et produits (par exemple, les hôtes Airbnb ou les entreprises qui utilisent Shopify).

Les plateformes numériques ont également affecté, supplanté ou perturbé des entreprises et des travailleurs dans plusieurs secteurs. C'est le cas avec Uber pour les chauffeurs de taxi, Airbnb pour les employés des hôtels et Uber Eats et SkipTheDishes pour les restaurants. Il a été dit que l'économie des plateformes « détruit des concurrents établis de longue date et nous fait repenser la réglementation de secteurs entiers »⁶.



PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Puisque nous nous concentrons dans le présent rapport sur les moyens de subsistance des travailleurs et entreprises canadiens, le terme économie des plateformes fait référence ici aux types suivants de plateformes numériques⁷:



1.

Plateformes de recherche de rente (*rent-seeking*) ou d'économie du partage: des biens personnels, comme des logements ou des automobiles, sont utilisés pour gagner des revenus par le biais de plateformes comme Airbnb, Uber ou Lyft.



2.

Plateformes d'économie à la demande: un travail à court terme ou sous forme de court contrat est effectué et facilité par des plateformes comme Uber Eats, SkipTheDishes, Foodora ou Fiverr.



3.

Plateformes de médias sociaux ou de contenu: des travailleurs et des entreprises utilisent Facebook, YouTube, LinkedIn, Spotify et TikTok pour générer des revenus (publicité, par ex.).



4.

Plateformes pair-à-pair: des biens et services sont échangés entre des individus en utilisant des plateformes comme Kijiji, eBay ou Etsy.



5.

Plateformes d'entreprise à entreprise (B2B): des entreprises se servent de plateformes numériques comme Shopify, Square ou Jobber pour faciliter des transactions concernant des produits et des services.



6.

Plateformes commerciales et financières: des travailleurs ou des entreprises peuvent générer des revenus ou des achats au moyen de régies publicitaires (DoubleClick de Google) ou de marchés financiers (Wealthsimple).

Ces six catégories de plateformes ne sont pas exhaustives et certaines plateformes ne rentrent pas facilement dans ces catégories. De nombreuses plateformes numériques opèrent au-delà des structures et des silos traditionnels (par exemple, Google et Amazon), tandis que experts ne sont pas encore arrivés à un consensus sur la terminologie des plateformes qui se trouve en constante évolution.

64%

des travailleurs et entreprises canadiens interrogés ont indiqué avoir besoin de meilleurs soutiens et protections quand ils font affaire avec les plateformes numériques.



OPTIQUE AXÉE SUR LE MILIEU

L'efficacité des politiques axées sur le milieu est reconnue – ce sont des modèles de gouvernance efficaces car elles sont spécifiquement conçues pour tenir compte des particularités d'un milieu.

Dans la mesure du possible, nous présentons un point de vue sur l'économie des plateformes axé sur le milieu, y compris la croissance et les impacts des plateformes numériques dans les collectivités rurales et urbaines au Canada, ainsi que les différents modèles de gouvernance et les mesures adoptées aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Nos recommandations ont donc une portée nationale mais visent à améliorer la capacité d'une gouvernance axée sur le milieu, compte tenu de la structure de gouvernance décentralisée du Canada.

PORTÉE ET CONTRAINTES

Nous nous concentrons dans notre rapport sur des plateformes numériques largement utilisées par des travailleurs et des entreprises au Canada, ou qui ont un impact sur eux – celles que nous considérons comme les plus déterminantes pour l'avenir du travail. Nous n'abordons pas et ne tentons pas de résoudre les innombrables problèmes relatifs à la confidentialité, aux médias, au contrôle du contenu, aux propos haineux, à la censure et aux autres défis de gouvernance souvent associés aux plateformes

de médias sociaux, même si nous sommes conscients que ces types d'enjeux complexes se recoupent souvent. Les principales limites du présent rapport tiennent à la nouveauté et au champ vaste des discussions sur la gouvernance des plateformes, au manque de clarté sur les responsabilités des différentes instances en ce qui concerne les activités des plateformes numériques, à l'évolution des définitions et au vaste éventail d'impacts (rappelons pour information que le rapport *Australia Digital Platforms Inquiry* fait plus de 600 pages, bien que le champ de la recherche soit limité).

TROIS IMPÉRATIFS POUR UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES

Pour contribuer à un avenir du travail plus inclusif et résilient, nous avons identifié trois raisons pour lesquelles le Canada doit impérativement adopter une approche nationale et cohérente en matière d'économie des plateformes.

1. L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES CONNAIT UNE CROISSANCE QUI S'EST ACCÉLÉRÉE AVEC LA COVID-19

Pour les responsables des politiques à travers le monde, mesurer la taille de l'économie des plateformes et la prévalence des plateformes numériques s'est avéré très difficile, surtout à cause du manque de définitions uniformes et de données fournies par les plateformes numériques. Pour contourner ce problème, des experts se sont servis de Google Trends pour mesurer l'activité des plateformes en ligne. Dans le contexte de la COVID-19, ils ont ainsi montré que les changements de comportement font migrer l'activité économique vers les plateformes numériques, en particulier lorsque la proximité physique n'est pas nécessaire.

Ainsi, les revenus d'Uber Eats ont augmenté de 170 % par rapport à l'année précédente et le nombre de visiteurs du marché numérique mondial d'Amazon a atteint cinq milliards en août 2020, un chiffre record⁸. Par contre, les plateformes qui nécessitent une proximité physique, comme celles de covoiturage ou de partage de logements, ont souffert : les réservations sur Airbnb ont diminué de plus de 90 % par rapport à l'année précédente et les déplacements avec Uber ont chuté de plus de 60 %⁹.

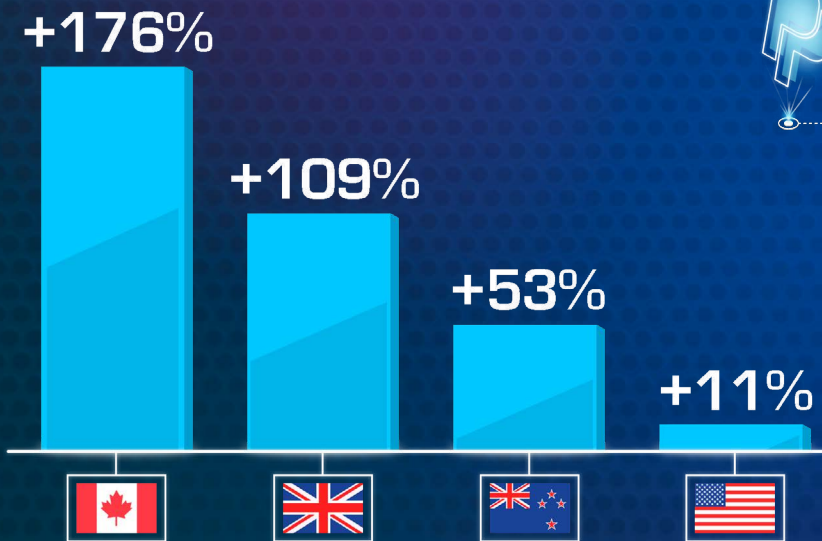
There have been several attempts to measure digital
Plusieurs tentatives ont été faites pour mesurer les impacts des plateformes numériques sur les travailleurs et les entreprises au Canada. Avant la COVID-19, 28 % des adultes canadiens tiraient un revenu de plateformes numériques¹⁰ et 24 % et 17 % des Canadiens utilisaient des plateformes pair-à-pair pour des services de covoiturage et de partage de logement, respectivement¹¹.

78%

des travailleurs et entreprises canadiens interrogés ont indiqué qu'ils utilisaient modérément ou intensément les plateformes numériques ou que celles-ci ont eu un impact d'une même ampleur sur eux.

Avec la pandémie, les petites entreprises ont énormément accéléré leur adoption de plateformes de paiement en ligne comme PayPal : 47 % des petites entreprises qui font des ventes en ligne ont commencé à utiliser ces plateformes de paiement en 2020¹². Un autre indicateur de l'expansion des plateformes numériques au Canada est l'augmentation de 48 % de la taille de l'économie à la demande au Canada entre 2005 et 2016¹³, augmentation amplement facilitée par les plateformes numériques. Comparé aux autres pays, le Canada a vu la croissance la plus rapide de l'économie à la demande par le biais de plateformes numériques, celle-ci étant passée de 4.1 % à 11.3 % depuis 2016, soit une croissance de 176 %¹⁴.

Avec la pandémie, on prévoit une expansion rapide de l'économie à la demande, comme pendant la Grande Récession où les personnes ayant perdu leur emploi s'étaient mises à leur compte¹⁵. Les Canadiennes et les Canadiens dépendent de plus en plus des petits boulots : pour 25 % des travailleurs à la demande, il s'agit de leur revenu principal¹⁶.



CROISSANCE DU TRAVAIL À LA DEMANDE SUR LES PLATEFORMES: 2016-2021

(Source: Oxford Internet Institute, 2021)

1/4

des travailleurs gagnent leur revenu principal via cette forme de travail à la demande.

(Source: Banque du Canada, 2019)

Ceux qui ont un revenu faible et ceux qui sont vulnérables dépendent souvent beaucoup plus de petits boulots (une majorité des travailleurs à la demande au Canada sont des femmes) qu'ils font sans aucune forme de protection sociale (par exemple, fonds de pension, assurance maladie, congés de maladie). En effet, beaucoup font ce genre de travail par nécessité plus que par choix¹⁷ et les inquiétudes augmentent quant à la sécurité et au bien-être de ceux qui utilisent les plateformes numériques pour du travail à la demande pendant la pandémie, beaucoup d'entre eux étant considérés comme des travailleurs essentiels.

La COVID-19 a déjà exacerbé les inégalités existantes et révélé des obstacles systémiques à la participation économique. Il est important de mieux comprendre l'impact du recours accru aux plateformes numériques par des travailleurs et entrepreneurs canadiens divers pour prévenir la marginalisation.



OPTIQUE AXÉE SUR LE MILIEU

Des efforts disparates ont été entrepris pour se procurer des données plus locales sur l'utilisation des plateformes numériques au Canada. En 2017, un résident sur dix de la région du Grand Toronto travaillait, ou avait travaillé, sur des plateformes numériques et 38 % des gens disent avoir acheté ce type de services sur des plateformes¹⁸.

D'après nos recherches, il manque des données granulaires pour évaluer pleinement la mesure du travail à partir de plateformes en ligne par des entreprises et des travailleurs dans diverses régions rurales et urbaines au Canada. Cette lacune dans les données et les recherches doit être comblée quand vient le temps d'élaborer des politiques pour l'avenir du travail.

Lillith Greenbaum

Etobicoke (ON)



46 ans, aveugle au sens de la loi, est entrepreneure



Etsy depuis deux ans



Algorithmes, Rémunération, Équité

“ Au début, c'était **positif** : j'avais un « travail », même s'il y avait une pandémie. Ça fait du bien à votre ego quand vous faites des ventes, ça fait connaître votre nom. **Je recevais cinq étoiles dans les évaluations.** Tout allait bien jusqu'en septembre 2020, quand j'ai fait une vente de 10 \$. Pendant longtemps en 2019, je n'ai presque pas eu de ventes, à part deux, peut-être. Puis, en 2020, je suis passée à huit ventes, mais je n'étais pas contente. Ils ont un algorithme où ils prennent de l'argent pour les frais d'hébergement du site et les étiquettes d'expédition.

Du coup, si vous ne faites pas assez de ventes, vous ne gagnez pas d'argent. **Le mois où j'ai fait pour 37 \$ de ventes, ils ont pris 40 % (15 \$) pour les frais d'hébergement et presque tout le reste pour les taxes et les frais d'expédition. Au bout du compte, il me restait 8,34 \$.** C'était pour un mois de travail. C'était un bonnet que j'avais tricoté à la main et pour lequel je demande normalement 37 \$. ”

2. LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ONT PERTURBÉ LES MOYENS DE SUBSISTANCE DES CANADIENNES ET DES CANADIENS

La rapidité et l'ampleur des perturbations associées à l'économie des plateformes sont sans précédent dans l'histoire.

Par exemple, « il a fallu à la radio 38 ans pour arriver à 50 millions d'utilisateurs. La télévision a mis 13 ans pour arriver au même niveau de pénétration du marché. Pour Internet et Facebook, par contre, cela n'a pris que 4 et 2 ans, respectivement, pour atteindre le même nombre d'utilisateurs »¹⁹ [TRADUCTION].

Des plateformes comme Google et Uber peuvent dominer et absorber des marchés entiers. Du coup, même les entreprises traditionnelles sont obligées d'innover si elles ne veulent pas risquer d'être perturbées ou remplacées. « Soit vous devenez une plateforme, soit une plateforme vous tuera »²⁰ [TRADUCTION], comme le résumait des

spécialistes de la question. Au Canada, on voit ces effets dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie²¹, des taxis²² et de la production de contenu²³, entre autres. Des mouvements anti-plateformes ont émergé au Canada, à l'initiative de travailleurs, d'entreprises et de citoyens qui s'inquiètent des incidences néfastes des plateformes (Fairbnb, Not Amazon, Justice for Foodora Couriers et Not Uber Eats, par exemple).

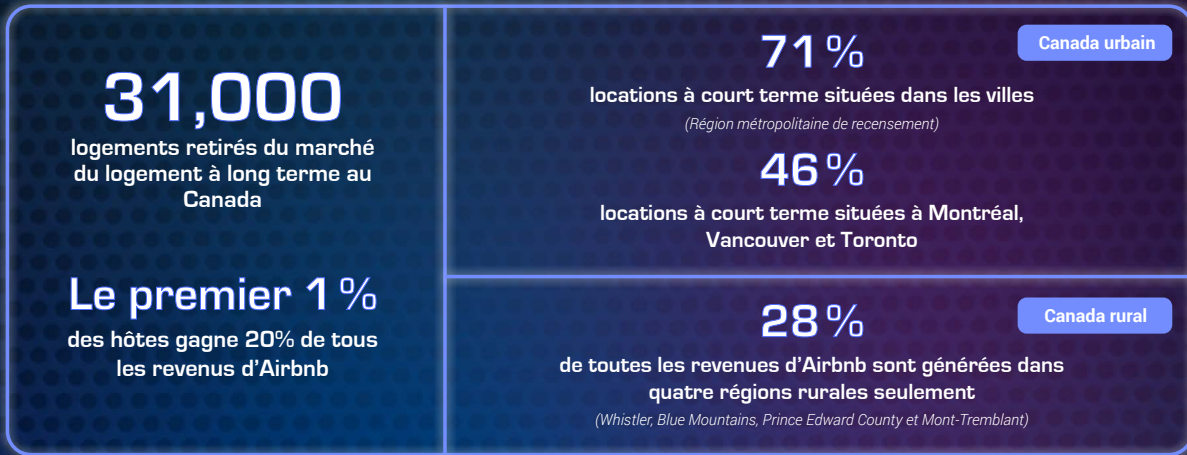
Les perturbations par les plateformes ont des implications en termes de politiques, entre autres sur des questions comme la perturbation et le remplacement d'entreprises, l'adéquation des réglementations existantes pour ce nouveau modèle d'entreprise, l'impossibilité pour les organismes de réglementation de suivre étant donné la rapidité du développement des plateformes (connu comme étant le « problème de la cadence »), les accidents et les utilisations erronées involontaires de la plateforme (par exemple, la distribution de contenu illégal), l'attribution de la responsabilité en ce qui concerne leurs impacts; l'utilisation abusive des données, l'évasion fiscale, les pratiques monopolistiques et la question de savoir si ceux qui gagnent un revenu avec la plateforme devraient être considérés comme des employés ou des entrepreneurs à leur compte, entre autres²⁴.

51 %

des travailleurs et entreprises canadiens interrogés pensent que les impacts des plateformes numériques ont été positifs et 31 % et 10 % pensent qu'ils ont été mélangés ou négatifs, respectivement.

Si plusieurs de ces perturbations ont pu profiter aux Canadiennes et aux Canadiens (accès facilité à des secteurs très réglementés comme l'industrie du taxi, par ex.) et contribuer à la résilience des entreprises en leur permettant de vendre leurs produits et services malgré la COVID-19, les incidences socioéconomiques de ces perturbations sont inégalement réparties et le public et les institutions de gouvernance les comprennent mal au Canada.

EFFETS PERTURBATEURS DES PLATEFORMES RENT-SEEKING AU CANADA: LE CAS D'AIRBNB



(Source: Canadian Journal of Urban Research, 2019)



(Source: Association des hôtels du Canada, 2017)

Jonathan Garcia

Montreal (QC)



38 ans, Canadien de première génération loue des appartements meublés à Montréal, à court et à long terme.



Airbnb et Stripe depuis quatre ans



Résolution des litiges, Imposition, Pouvoir de négociation

“ Sans ces plateformes, c'est simple, mon entreprise n'existerait pas; elles m'ont permis **d'innover en accédant à des marchés et à des gens dans le monde entier**. Ceci dit, mon entreprise n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan pour elles. C'est difficile d'avoir **un service personnalisé** pour des questions compliquées puisqu'elles utilisent des algorithmes pour répondre aux demandes.

Je trouve aussi qu'elles ont trop **le gros bout du bâton en cas de conflit**, car elles ont tendance à **favoriser les clients plus que les hôtes**. J'ai eu des situations où des clients ont annulé à la dernière minute sans raison valable et pourtant Airbnb les a remboursés alors que moi, je devais payer les frais pour le séjour de ces clients et donner de mon temps. Je n'ai pas les moyens, le temps et l'énergie de poursuivre Airbnb même s'ils se comportent de façon injuste ou immorale avec moi en tant que fournisseur. **Airbnb devrait être traité comme une grande entreprise au Canada**. J'aimerais voir ces plateformes payer leur juste part d'impôts. ”



OPTIQUE AXÉE SUR LE MILIEU

Un autre aspect qui différencie l'émergence de l'économie des plateformes, comparé aux changements technologiques antérieurs, est le fait que les utilisations, les impacts et les modifications de la réglementation des plateformes numériques ont surtout été ressentis dans les régions urbaines²⁵.

Les plateformes comme Uber viennent dans les grandes villes pour profiter d'économies d'échelles, tant pour la production que pour la consommation des produits et services²⁶.

Au Canada, la proportion de travailleurs à la demande par rapport au nombre total de travailleurs était plus grande dans les grands centres urbains comme Montréal, Toronto et Vancouver²⁷. Les activités des plateformes numériques entrant dans les pratiques courantes, les responsables des politiques devront étudier de près leurs implications pour les travailleurs et les entreprises et déterminer si elles risquent d'exacerber²⁸, au lieu de réduire, le fossé qui existe entre les milieux ruraux et urbains²⁹.

En 2019, l'activité des plateformes numériques de recherche de rente était nettement concentrée dans trois régions urbaines et près de la moitié des annonces actives d'Airbnb étaient à Toronto, Montréal et Vancouver³⁰. Même dans ces villes, 10 % des hôtes gagnaient la majeure partie des revenus et les hôtes professionnels généraient la moitié des revenus totaux avec des annonces pour plusieurs logements. Les milliers de locations seraient responsables selon certains du retrait de 31 000 logements du marché locatif au Canada, ce qui a eu un impact néfaste sur l'accès au logement. Il y a néanmoins des indications que, avant la COVID-19, la croissance de l'activité

d'Airbnb était plus grande dans les petites villes et les régions rurales, en particulier avec des hôtes qui affichaient plusieurs logements³¹. Par ailleurs, le secteur hôtelier compte plus de 190 000 emplois directs au Canada, comparé à un millier pour Airbnb, et les investissements hôteliers étaient d'environ six milliards de dollars pour la période 2017-2019; ce chiffre n'est pas disponible pour Airbnb³². Ces données montrent que, sans surveillance et sans une compréhension claire des avantages, des risques et des impacts cumulatifs des plateformes numériques, les emplois canadiens risquent d'être remplacés et la richesse, concentrée entre quelques mains.

Pour résumer, dans l'avenir du travail, l'activité des plateformes numériques concernera à la fois les régions urbaines et rurales et les politiques qui seront mises en place dans ce domaine devront être conçues sur mesure pour les deux contextes.

Jamie Norris

Strathmore (AB)



36 ans, est autochtone. Il a créé Rural Eats, une plateforme de livraison de repas par des tiers et utilise des plateformes numériques pour les affaires et le travail depuis 2004



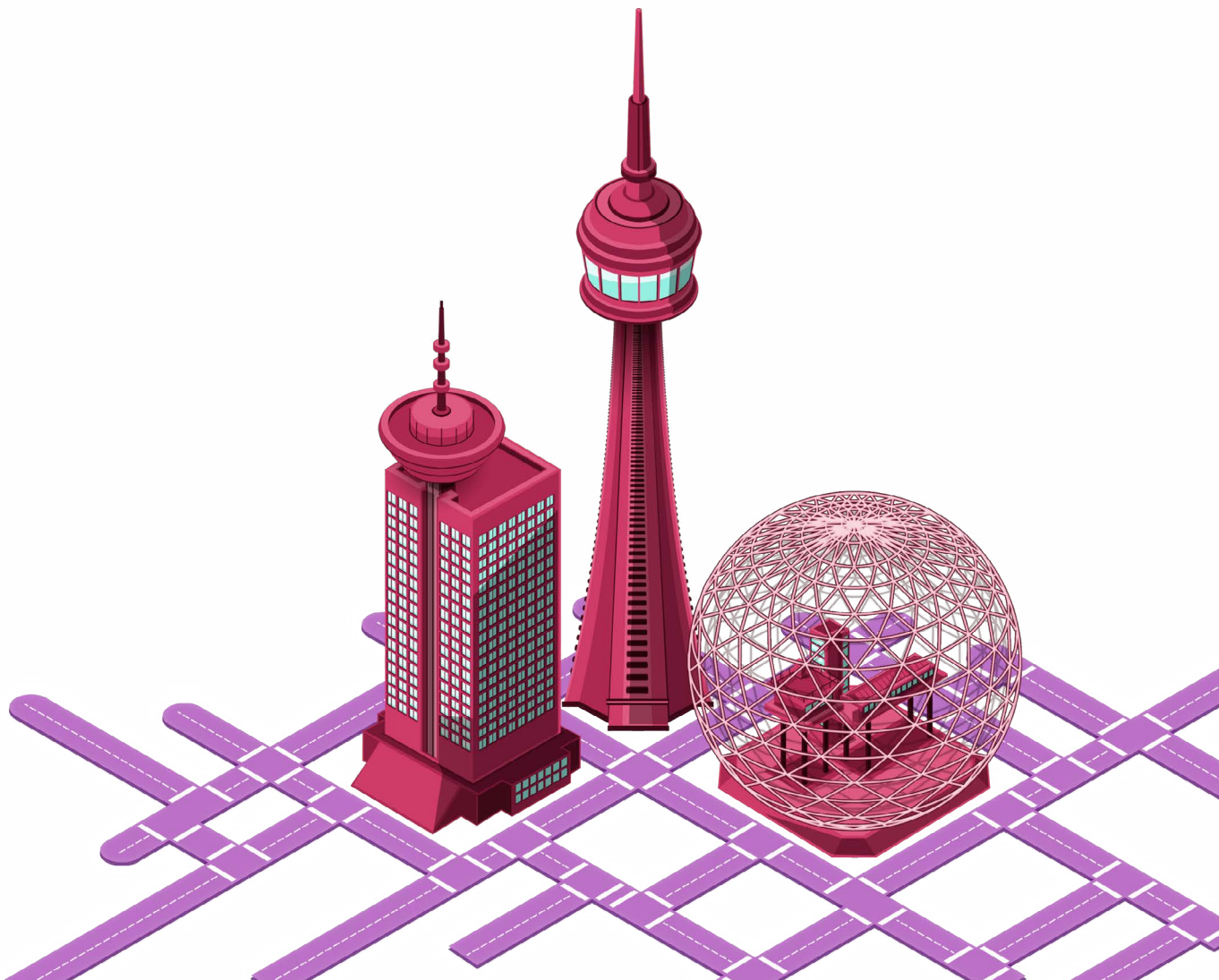
Rural Eats



Vulnérabilité des entreprises, Équité

“ Travaillant avec des **systèmes numériques depuis 2004 pour bâtir mon entreprise** ou m'en servant parce que ce sont des outils utiles pour les entreprises existantes, je ne saurais trop recommander les plateformes numériques.

Dans le monde et l'économie post-2020, **s'en servir n'est pas seulement utile, c'est indispensable** . Il y a cependant des inconvénients à utiliser des plateformes dominantes comme Facebook, YouTube, Instagram, Amazon et Fiverr pour créer une entreprise : **le contenu et les données sur les clients ne vous appartient pas vraiment** . Elles appartiennent à la plateforme. Quand vous dépendez trop de ces plateformes pour créer ou développer votre entreprise, **vous devenez très vulnérable** si jamais elles font faillite ou vous bannissent. ”



3. LA GOUVERNANCE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES A ÉTÉ FRAGMENTAIRE

Le recours accru aux plateformes numériques a des impacts rapides sur les entreprises et les travailleurs au Canada et les responsables des politiques, à tous les niveaux, composent avec cette nouvelle réalité. Toutefois, nous constatons que les efforts politiques existants sont disparates, fragmentaires et manquent de coordination et de collaboration.

Qui plus est, l'absence de consensus sur les définitions fait qu'il est difficile d'avoir des politiques efficaces. Les chefs de file³³ et les travailleurs³⁴ du secteur demandent des interventions gouvernementales plus cohérentes en matière de plateformes numériques. Pour que les diverses régions du Canada puissent profiter pleinement des possibilités offertes par les plateformes numériques et relever leurs défis complexes, il est impératif de mener des actions coordonnées, holistiques et globales.

53 %

des travailleurs et entreprises canadiens interrogés pensent que les gouvernements devraient en faire plus pour régir les activités des plateformes numériques au Canada.

MESURES PROVINCIALES ET MUNICIPALES

Les plateformes numériques ayant surtout été présentes dans les centres urbains, ce sont principalement les municipalités³⁵ urbaines qui ont ouvert la voie en termes de gouvernance et, jusqu'à un certain point, quelques gouvernements provinciaux (C.-B., Ontario et Québec).

Les mesures prises à ce jour concernent surtout des secteurs (taxis, hôtels, etc.) ou des aspects spécifiques des activités des plateformes (accréditation, frais, sécurité, collecte de données, etc.)³⁶, mais elles ne couvrent pas les objectifs stratégiques d'ensemble – trouver des solutions à l'inégalité et favoriser la création de richesse, par exemple. Le Québec et l'Ontario ont fait des tentatives pour avoir des mesures plus cohérentes et mieux coordonnées en ce qui concerne l'économie des plateformes, avec Pacte Québec³⁷ et le Cadre de l'économie de partage³⁸, respectivement. Les deux ont été abandonnées, cependant, en faveur d'approches plus fragmentaires.

En l'absence de leadership gouvernemental, les travailleurs et les entreprises ont recours aux actions en justice. Ainsi, en 2020, dans une décision historique, la Commission des relations de travail de l'Ontario a tranché en faveur des travailleurs de la plateforme Foodora. La Commission a conclu qu'ils étaient des employés aux termes du *Code canadien du travail*, ce qui leur donnait le droit de se syndiquer et de participer à des négociations collectives³⁹ – une décision qui aura vraisemblablement des implications pour d'autres plateformes du même type au Canada.



OPTIQUE AXÉE SUR LE MILIEU

Les centres urbains se sont tournés les uns vers les autres pour partager leurs connaissances et trouver des solutions aux problèmes posés par les plateformes numériques⁴⁰. Pour leur part, les régions rurales et les plus petites municipalités ne détiennent ni le budget ni la capacité de relever les défis de gouvernance associés à l'économie des plateformes.

Une petite ville affectée par l'ampleur que prend Airbnb, par exemple, est mal équipée pour négocier avec une multinationale, mener des recherches et changer la réglementation pour résoudre le problème⁴¹. De plus, il n'existe pas de recherches détaillées sur la situation en termes de locations de logement à court terme par le biais de plateformes numériques au Canada, entre autres sur leurs implications pour les diverses régions⁴². L'absence de gouvernance cohérente des plateformes met les économies des régions urbaines et rurales en danger, alors qu'on devrait préparer une économie résiliente adaptée aux besoins de demain.

Ahmad Ali

Montreal (QC)



45 ans, Canadien de première génération, a travaillé dans l'industrie alimentaire pendant 18 ans avant de travailler à temps complet pour Uber Eats et UberX



Uber Eats et UberX depuis trois ans



Langue, Accessibilité, Transparence, Équité en matière de rémunération, Pouvoir de négociation

“ Même si je suis entrepreneur indépendant, **je dois respecter toutes les conditions d'Uber sans pouvoir les négocier ou proposer des modifications.** Je dois aussi maintenir ma note à 4,85 sur 5 pour mon évaluation par les clients, sinon Uber limite mon utilisation de la plateforme. C'est un problème quand on sait que les clients peuvent me donner une mauvaise note parce que le restaurant a mal emballé leur commande.

Les frais de service sont élevés et peuvent aller jusqu'à 28 % par course. Il y a aussi un manque de transparence et d'équité au niveau des pourboires. Uber ne me dit pas si j'en aurai un quand j'accepte une commande et une grosse portion de mes revenus va à Uber quand je livre à plusieurs clients dans le même quartier.

Les gouvernements doivent aussi faciliter le travail des chauffeurs Uber. Au Québec, il faut parler français pour devenir chauffeur avec UberX. La province exige que les chauffeurs suivent une formation en ligne qui est disponible seulement en français, pas en anglais. Cette exigence d'Uber peut compliquer l'entrée sur le marché du travail, même si parler français n'est pas une exigence pour les réfugiés qui veulent vivre au Québec. Par ailleurs, les chauffeurs Uber n'ont pas le droit d'utiliser les voies réservées aux taxis, ce qui leur permettrait de fournir un service plus rapide, plus sûr et moins stressant pour moi en tant que chauffeur. ”

MESURES FÉDÉRALES

Pour mieux soutenir les travailleurs des plateformes numériques et combler les lacunes dans la gouvernance, le Canada et les autres pays du G20 ont adopté en 2018 un ensemble de principes qui incluent la promotion de conditions de travail décentes et protègent les droits des travailleurs⁴³. *La Charte du numérique du Canada*, bien qu'elle porte sur l'économie numérique en général, inclut des principes pour orienter les mesures fédérales en matière de plateformes numériques, entre autres pour la promotion d'une concurrence équitable afin de favoriser la croissance des entreprises canadiennes⁴⁴. Cet engagement se retrouve dans le Discours du trône de 2019 : « Un constat s'impose : les géants du Web empochent l'argent des Canadiens et imposent leurs propres priorités. Les choses doivent changer et elles vont changer ». *L'Énoncé économique de l'automne 2020* incluait des changements pour équilibrer les règles du jeu entre les entreprises numériques étrangères et les entreprises canadiennes et garantir un régime fiscal équitable. Cela aura des implications pour toutes les plateformes numériques qui travaillent au Canada et vendent leurs produits et services aux Canadiens⁴⁵. D'ici 2024, Le Bureau de la concurrence créera un bureau d'application numérique de la loi pour renforcer sa capacité d'investigation en matière d'économie numérique⁴⁶.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé ou déposé des lois qui auront une incidence sur les plateformes. Le Projet de loi C-11 donnera des pouvoirs additionnels au Commissaire aux données pour assurer une plus grande protection de la confidentialité des données par les grandes entreprises numériques, ce qui favorisera une concurrence loyale sur le marché numérique, avec entre autres : la portabilité des données permettant aux individus de transférer des renseignements d'une organisation à une autre, un consentement en langage clair pour les consommateurs, la transparence accrue des algorithmes et un meilleur partage des données entre le public et les organismes privés pour tenter de résoudre les problèmes sociaux. Les autres interventions fédérales prévues incluent l'équilibrage des règles du jeu entre les plateformes de contenu et les radiodiffuseurs traditionnels (Projet de loi C-10) et la

modération des questions concernant le contenu et les propos haineux sur les plateformes de réseaux sociaux.

Les mesures fédérales visant l'économie numérique au sens plus large sont encourageantes, mais elles ne répondront que partiellement aux préoccupations des travailleurs et des entreprises associés aux plateformes numériques. Par ailleurs, ces mesures sont fortement centralisées et pourraient faire l'objet de contestations constitutionnelles⁴⁷ en plus de ne pas tenir suffisamment compte du milieu.

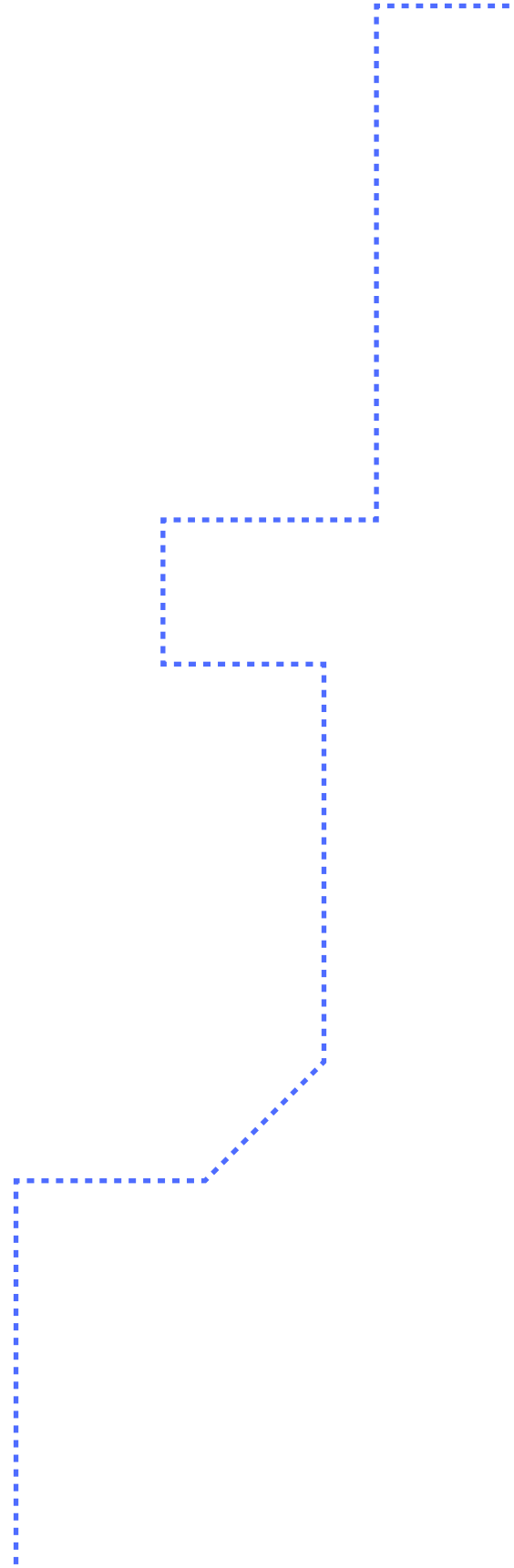
Les lacunes que nous remarquons comprennent le manque d'initiatives émanant des associations, d'efforts collaboratifs entre plusieurs instances et de tables rondes et discussions sur l'économie des plateformes organisées par le gouvernement fédéral. Ces activités pourraient compléter les initiatives existantes et permettre d'améliorer la gouvernance des plateformes numériques axée sur le milieu dans le travail de demain, post-pandémie.

DIVISION COMPLEXE DES COMPÉTENCES AU CANADA

Il est clair que le chevauchement et la complexité des mandats juridictionnels liés aux plateformes numériques et à leurs activités compliquent les questions de gouvernance, d'où la situation actuelle.

Ce sont les municipalités qui mènent pour les questions d'utilisation des bâtiments et de zonage, de logement, de transport et autres services en rapport avec les plateformes. La réglementation de la confidentialité des données, de la concurrence et des monopoles et leur mise en application sont principalement des responsabilités fédérales. Les lois sur le travail et l'emploi définissent les mandats du gouvernements fédéral et provinciaux, mais les provinces ont un pouvoir discrétionnaire et des efforts concertés seront nécessaires. Il y a aussi d'importantes variations d'une province à l'autre (le Québec se distingue, entre autres en matière de gouvernance municipale et de travail).

Le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership et réunir les différentes instances pour soutenir la gouvernance de l'économie des plateformes tout en respectant les cadres exécutif et législatif en matière de décentralisation et de législation déléguée.



TROIS LACUNES PERTURBATRICES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE RÉACTIVE

Il y a des lacunes dans la capacité des gouvernements à gouverner les plateformes numériques au Canada, ce qui entraîne des interventions ponctuelles réactives, au lieu de mesures prises avec une vision, un cadre ou une stratégie d'ensemble⁴⁸.

Un facteur contributif est le « problème de la cadence » où les organismes de réglementation doivent faire face aux cycles d'innovation qui s'accélèrent sans cesse et vont plus vite que leur capacité de gouverner. Un autre facteur est lié à l'échelle : les gouvernements ne peuvent pas se tenir au courant du nombre astronomique de nouvelles technologies qui sont conçues et déployées, sans parler des défis majeurs qui les accompagnent et s'étendent à diverses sphères de compétence, au Canada et au niveau international. Une gouvernance réactive ne suffira pas pour protéger les travailleurs et entreprises du Canada. Il faudrait plutôt une

combinaison de plus de recherche, de coordination et de ressources consacrées spécifiquement à la gouvernance de l'économie des plateformes.

CAPACITÉ LOCALE DE GOUVERNANCE

Un exemple récent de gouvernance réactive est l'action collective lancée contre des plateformes numériques de livraison comme Uber Eats, SkipTheDishes et DoorDash en 2021 par des restaurants du Québec qui veulent voir des frais de service plus justes pour les restaurants qui vendent sur ces plateformes dans le contexte de la COVID-19 (ces frais peuvent atteindre 30 %⁴⁹). Le Québec a reconnu la complexité de la question et il étudie ce que font d'autres provinces pour plafonner les frais et les commissions collectés par les plateformes de livraison de repas, entre autres l'Ontario qui a mis en place la *Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux* (frais maximums de 20 %) et la Colombie-Britannique avec son arrêté ministériel M480 (frais maximums de 15 %⁵⁰).

Les provinces et les municipalités devraient examiner et mettre à jour leurs normes de commerce et de travail ou trouver d'autres façons de donner des lignes directrices pour les plateformes afin que les problèmes qui surviennent puissent être rapidement évalués et traités.

Il faut que le Canada investisse plus de ressources pour aider les provinces et les municipalités à vraiment comprendre et, lorsque nécessaire, réglementer l'économie des plateformes. Pour y parvenir, il faut soit financer, soit entreprendre des recherches et une mobilisation publique au sujet des plateformes numériques.

BESOIN D'UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL ET DE SURVEILLANCE

Le Canada est déterminé à faire de la recherche et de la coordination sur les questions associées à l'économie numérique en général, mais il est aussi nécessaire de passer en revue ce qui se fait au Canada en termes de gouvernance de l'économie des plateformes.

Dans son rapport intitulé *Mégadonnées et innovation : conséquences sur la politique en matière de concurrence au Canada*⁵¹, le gouvernement fédéral présente des observations préliminaires sur des problèmes et des solutions en matière d'économie numérique, mais le champ de cette étude est relativement limité comparé à l'ensemble des enjeux relatifs à l'économie des plateformes. Des tiers ont préparé des rapports plus ciblés sur les plateformes, mais sans aborder la question de la réglementation⁵².

Ainsi, le rapport du Royaume-Uni sur la concurrence numérique⁵³, préparé par un comité d'experts; l'enquête sur les plateformes numériques du gouvernement australien⁵⁴ et l'Observatoire sur l'économie des plateformes en ligne⁵⁵ de la Commission européenne ont tous été jusqu'à l'étape suivante consistant à créer des organismes dirigés par des experts chargés de faire des recherches, des rapports et des recommandations, en consultation avec des intervenants multiples, sur l'économie des plateformes, en général et en détail. À cela s'ajoutent des initiatives comme le projet de sensibilisation aux algorithmes⁵⁶ de la Commission européenne. Ensemble, cela a conduit à des législations comme la Législation sur les marchés numériques de l'Union européenne⁵⁷.

Le Canada doit avoir un plan solide pour faire des recherches, préparer un rapport et formuler des recommandations sur l'économie des plateformes. Cela permettra d'avoir une approche coordonnée et proactive pour la gouvernance des plateformes, afin de protéger les intérêts des travailleurs et des entreprises au Canada.

MANDAT DU BUREAU DE LA CONCURRENCE

L'opinion actuelle au Canada est que, au niveau fédéral, la *Loi sur la concurrence* est généralement adéquate pour répondre aux préoccupations relatives à la concurrence avec les plateformes. Des outils complémentaires pourraient cependant aider à suivre le rythme auquel se développe l'économie des plateformes et à régler certains problèmes qui lui sont spécifiques et on devrait faire attention de ne pas freiner l'innovation⁵⁸. L'approche que semblent privilégier les États-Unis est d'appliquer la réglementation anticoncurrentielle existante, de repérer les multiples infractions des grandes entreprises technologiques⁵⁹, puis de déposer des plaintes officielle⁶⁰.

Un autre outil antitrust qui peut apporter des solutions en matière de concurrence dans le monde numérique est un Code de conduite sur les plateformes numériques⁶¹. La nouvelle unité des marchés numériques de la Competition and Markets Authority au Royaume-Uni est en train de préparer un code de conduite⁶². Il sera élaboré en étroite collaboration avec divers organismes de réglementation et devrait permettre de mieux gouverner les plateformes dominantes et de protéger les consommateurs et les petites entreprises. Le Canada est en train de créer un bureau d'application numérique de la loi, mais celui-ci n'aura pas l'autorité et l'ampleur de l'unité des marchés numériques du Royaume-Uni, de la Loi sur les marchés numériques

de l'Union européenne⁶³, ou de la réponse à l'enquête sur les plateformes numériques en Australie⁶⁴. Le Canada devrait faire des recherches et se doter de plus d'outils et ressources pour la réglementation de la concurrence numérique dans le but d'être proactif dans l'économie des plateformes.

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Étant donné la taille et le champ d'action des plateformes, les décisions les concernant peuvent avoir des conséquences néfastes et irrévocables sur les travailleurs et les entreprises au Canada. Le principe de précaution est un concept appliqué entre autres en droit, en sciences et dans les politiques, selon lequel, dans ce type de situations, on devrait faire preuve d'une grande prudence. En vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, fédérale, le principe de précaution doit être appliqué pour que les effets négatifs et les externalités soient mieux compris, pris en compte et atténués. Si c'est ce que l'on fait pour les entreprises canadiennes traditionnelles, dans le secteur des ressources par exemple, on ne le fait pas pour les plateformes numériques, malgré les risques socioéconomiques et environnementaux majeurs qu'elles pourraient poser pour les Canadiennes et les Canadiens (on pense par exemple aux plateformes de covoiturage aux États-Unis qui seraient responsables de 69 % de pollution climatique de plus, en moyenne, que les déplacements qu'elles remplacent)⁶⁵.

47 %

des travailleurs et entreprises canadiens interrogés pensent que les gouvernements et les plateformes numériques partagent également la responsabilité des incidences négatives des plateformes numériques. Par contre, 29 % et 24 % estiment que les plateformes numériques et les gouvernements sont plus responsables, respectivement.

2. PRIVATISATION DE LA GOUVERNANCE

On peut faire valoir que les plateformes numériques ne sont pas confrontées au problème de la cadence, car elles ont l'expertise interne nécessaire pour comprendre rapidement les défis de gouvernance. Elles ne sont pas non plus confrontées au problème d'échelle parce que leurs activités sont conçues pour s'étendre aux marchés internationaux et elles sont habituées à travailler avec des instances multiples.

En l'absence de directives, de coordination et de réglementation du gouvernement, la gouvernance de l'économie des plateformes se privatise.

Certains disent que les problèmes pour suivre le rythme et étendre les opérations sont précisément les raisons pour lesquelles les corporations sont mieux placées que les gouvernements pour régir les technologies émergentes.

DES RÉSULTATS INÉGAUX

Même si les plateformes ont parfois moins les problèmes de cadence et d'échelle et même si elles prennent parfois des mesures environnementales, sociales et de gouvernance, les Canadiennes et les Canadiens ne peuvent pas dépendre exclusivement de la bonne volonté des entreprises pour résoudre les problèmes relatifs à la gouvernance des plateformes.

Si Shopify est à la pointe des initiatives sociales en matière de changement climatique, d'inclusion, de compétences, de conditions de travail équitables, etc.⁶⁶, Lyft a récemment annoncé aux États-Unis un programme de chauffeurs « prioritaires » où les chauffeurs participants se voient offrir plus de courses en échange d'une réduction de leur

rémunération de 10 %⁶⁷ – on pourrait bientôt voir arriver au Canada cette course vers le bas dans des conditions de travail déjà précaires. Comme l'ont vu les Canadiennes et les Canadiens, souvent, les corporations s'acquittent mal de la gouvernance de leurs externalités, allant même jusqu'à les ignorer complètement quand cela sert leurs intérêts.

Clarence Lachance

Toronto (ON)



32 ans, est créateur de contenu et gérant d'artistes. Il utilise les plateformes pour arrondir ses revenus



Spotify depuis plus de cinq ans



Équité en matière de rémunération

“ *La plateforme ouvre d'autres possibilités de revenus, comparé à la simple vente de CD ou de marchandise, en ligne ou lors des spectacles. La monétisation se fait quand des gens s'abonnent et lisent votre contenu en continu. Il demeure que la plateforme est davantage payée que vous et elle a de l'emprise sur l'industrie de la musique, aux dépens des artistes.*

*La part de marché de Spotify atteint 60 %, alors que certains artistes reçoivent un montant aussi bas que 0,00015 \$ par écoute de leur musique. Ça fait beaucoup de décimales... **Donc, il faut que vous arriviez à 10 000 écoutes avant de voir de l'argent** et vous avez intérêt à ce que vos chansons soient écoutées 200 000 ou 300 000 fois. Ce n'est pas en payant aux gens ce qu'ils méritent qu'on devient une entreprise qui vaut plusieurs milliards de dollars.* ”

Les adeptes de la privatisation pourraient aussi faire valoir que les entreprises ont tout intérêt à avoir une bonne gouvernance parce que c'est dans leur intérêt d'éviter une réglementation inadéquate par le gouvernement, ce qu'elles peuvent éviter en s'autoréglementant pour atténuer leurs impacts externes et maximiser leurs profits. Le Data Transfer Project⁶⁸, par exemple, pourrait être une tentative d'éviter une réglementation inadéquate de la portabilité des données. Si les plateformes ne s'autoréglementent pas, le gouvernement sera contraint d'intervenir et de mettre en place une réglementation qui sera dommageable pour l'entreprise⁶⁹. Cet argument pourrait être fondé dans beaucoup de cas isolés. Il demeure qu'il existe des interruptions de travail et des situations de compétition déloyale qui restent à résoudre dans toute l'économie des plateformes et on peut donc se demander s'il y a vraiment des facteurs qui incitent les corporations à se gouverner correctement dans la situation actuelle.

LIGNES DIRECTRICES GOUVERNEMENTALES

Au Canada, les gouvernements ont pour responsabilité de proposer dans un délai convenable une réglementation qui est claire, équitable et bien conçue pour résoudre les problèmes de gouvernance, et d'indiquer les normes auxquelles les plateformes devraient satisfaire. Des plateformes comme Facebook ont explicitement demandé que les gouvernements renforcent la normalisation, la réglementation et les directives sur les questions relatives aux réseaux sociaux⁷⁰. Dans le contexte de la pandémie mondiale, où les citoyens attendent beaucoup des gouvernements en ce qui concerne des enjeux complexes et de grande ampleur, les gouvernements pourraient voir une érosion accrue de la gouvernance par le secteur privé si les plateformes et les entreprises technologiques deviennent de facto celles qui apportent des solutions aux problèmes de société⁷¹.

En l'absence de mesures et d'orientations gouvernementales concertées, la responsabilité et l'obligation de rendre compte deviennent floues, ce qui peut avoir une incidence négative sur les moyens de subsistance des travailleurs et des entreprises au Canada ou les empêcher de récolter tous les fruits du travail de demain.

3. GOUVERNANCE ASYMÉTRIQUE

Beaucoup d'entreprises traditionnelles au Canada sont soumises à des procédures d'évaluation qui garantissent que leurs produits et services sont sûrs et équitables. C'est le cas dans le secteur des ressources et pour divers autres types de grands projets. Pour obtenir des permis, les entreprises peuvent être soumises à des évaluations fédérales et/ou provinciales/territoriales des impacts sociaux, économiques et environnementaux de leurs activités.

Les entreprises peuvent aussi effectuer leurs propres évaluations du cycle de vie ou obtenir des certifications pour mieux comprendre les impacts de leurs produits et services au stade de leur conception et avant de les mettre sur le marché, afin de minimiser les risques et répartir équitablement leurs coûts et leurs bénéfices.

En revanche, la plupart des plateformes numériques ne sont pas soumises au même genre de processus juridiques, sectoriels ou internes bien qu'elles aient des milliards d'utilisateurs qui travaillent avec des marchés dans le monde entier et des dizaines de millions de travailleurs et d'entrepreneurs qui proposent leurs services sur leurs sites⁷². Le résultat est un environnement où les décisions sont prises unilatéralement et où l'influence des plateformes est disproportionnée.

COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES CANADIENNES COMPETITIVENESS

L'asymétrie dans la compétitivité des entreprises peut se solder par une pénétration facile du marché par des entreprises technologiques, voire des entreprises étrangères, qui pourraient supplanter les entreprises et démarches traditionnelles locales au Canada, sans se soucier des impacts et des conséquences.

Uber et Airbnb, par exemple, ont pénétré le marché canadien et échappé aux processus de surveillance en se présentant comme des entreprises technologiques. Elles se trouvaient ainsi dans un « vide juridique » alors qu'elles travaillaient dans des secteurs fortement réglementés, perturbant de ce fait des industries traditionnelles comme les taxis et les hôtels⁷³. Un conseiller municipal interviewé pour une étude consacrée aux pratiques d'Uber au Canada a fait observer que les activités de cette plateforme n'ont « rien à voir avec une économie du partage, c'est une économie privatisée, non réglementée, qui supprime la responsabilisation du public »⁷⁴ [TRADUCTION].

Le cadre de gouvernance actuel du Canada pourrait involontairement favoriser les plateformes numériques aux dépens de l'intérêt public.

Ainsi, au Canada, le gouvernement doit effectuer des évaluations de l'impact sur la vie privée pour cerner et atténuer les risques que pose la collecte de données en termes de protection de la vie privée, mais les entreprises privées ne sont pas tenues d'en faire autant. Par ailleurs, en vertu du Règlement général sur la protection des données, au sein de l'Union européenne, les gouvernements et les entreprises doivent procéder à des évaluations similaires de l'impact sur la vie privée⁷⁵.

Toutes les entreprises aspirent à avoir un avantage concurrentiel durable et les pratiques concurrentielles légitimes ne devraient pas être évitées. Par contre, les pratiques anticoncurrentielles,

les décisions prises unilatéralement et l'influence disproportionnée, même si elles ne sont pas toujours illégales, nuisent aux entreprises et travailleurs canadiens.

Elias Habte

Gatineau (QC)



42 ans, est Canadien de première génération. Il utilise Amazon pour soutenir son entreprise



Amazon depuis huit ans



Résolution des litiges, Soutien par la plateforme, Équité

“ Je suis ravi de pouvoir développer mon entreprise sur Amazon et je viens d'être approuvé comme « Amazon Fulfilled by Seller Agent » ce qui est **une étape déterminante pour mon entreprise**. Je peux maintenant avoir tous mes produits en stock dans leurs entrepôts et **il y a une catégorie de rendement et des règles qui vont avec ça**. Vous devez quand même respecter les règles qui s'appliquent à votre domaine, autrement **ils peuvent suspendre la totalité de vos activités commerciales d'un seul click si vous ne les respectez pas**.

En cas de plainte, vous devez faire appel en passant par le système de soutien aux vendeurs – c'est un **cauchemar**. Il y a des réponses types pour chaque problème et ça ne correspond jamais vraiment. Même les grandes marques doivent se battre pour arriver à obtenir une réponse de quelqu'un et ils ont un chiffre d'affaires de plusieurs milliards. ”

EFFETS DE RÉSEAU

Les plateformes numériques dominantes tirent aussi parti des « effets de réseau » pour créer la dépendance des consommateurs et des micros, petites et moyennes entreprises par le biais de leurs conditions de service, des asymétries de l'information, de leur nature transnationale et de la concentration du pouvoir. Dans certains cas, cela peut mener à des situations de monopole ou des pratiques anticoncurrentielles.

Cela donne en outre aux plateformes un pouvoir de négociation supérieur et la capacité de prendre des décisions unilatérales qui ne sont pas bénéfiques pour les entreprises ou les consommateurs qui utilisent ces plateformes⁷⁶. De la même manière, parce que, pour la majeure partie, les travailleurs et les entreprises sont indépendants et n'interagissent pas entre eux, il leur est très difficile de coordonner leurs actions, ce qui veut dire que, pour faire du lobbyisme contre les plateformes, ils ne sont pas bien équipés.

Si la coordination et le lobbyisme sont déjà difficiles dans un centre urbain comme Toronto, le problème est encore plus grand dans les communautés rurales où il y a moins de travailleurs de plateformes susceptibles de s'organiser.

TROIS RECOMMANDATIONS

L'approche actuelle pour régir les plateformes numériques au Canada, réactive, privatisée et asymétrique, risque d'avoir des répercussions négatives sur les entreprises et les travailleurs.

Pour favoriser un avenir du travail plus inclusif et résilient dans toutes les régions du Canada, nous enjoignons le gouvernement fédéral d'adopter une Stratégie canadienne en matière de plateformes numériques. Cette Stratégie consiste en un ensemble de trois recommandations qui viennent compléter les mesures fédérales annoncées pour l'économie numérique en général.

RECOMMANDATION 1 : ÉTABLIR UN CENTRE NATIONAL DE L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES

Financer et mettre en place un Centre national pour faciliter la participation publique, la coordination

entre gouvernements et entre intervenants, la recherche et la surveillance des décisions concernant l'économie des plateformes. Le Centre favorisera la mobilisation et la responsabilisation publiques et publiera chaque année un rapport sur l'état de l'économie des plateformes au Canada.

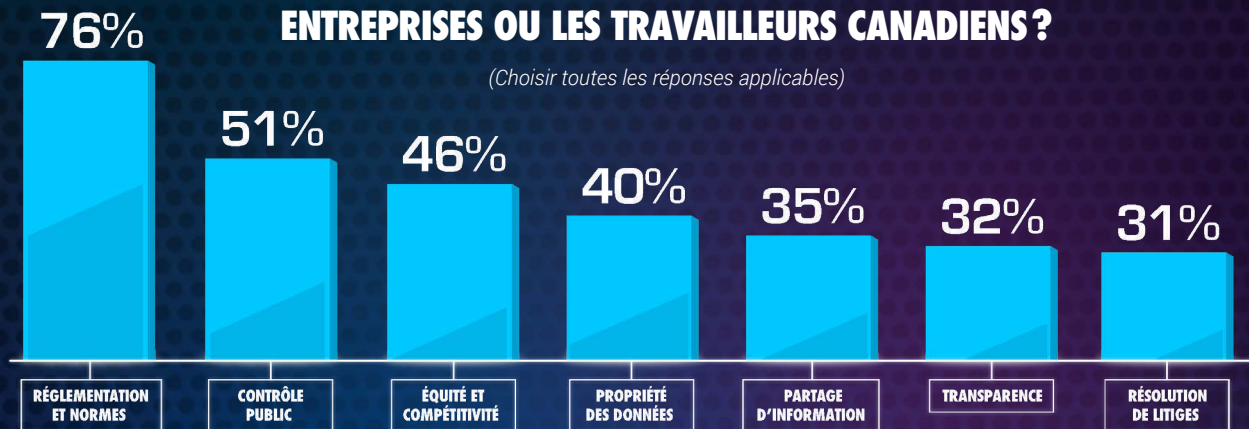
Pour faciliter les activités du centre, le leadership fédéral et la collaboration entre les différentes instances gouvernementales, nous recommandons qu'un ministre fédéral responsable de l'économie des plateformes soit nommé.

Le Centre national pourra compléter le travail du Commissaire à la protection de la vie privée dans le Projet de loi C-11 et fournir des analyses indépendantes au Parlement et au public sur l'état de l'économie des plateformes. Le Centre pourra aussi s'inspirer du modèle conçu par l'Observatoire sur l'économie des plateformes en ligne de l'Union européenne qui réunit 15 spécialistes indépendants et une équipe de représentants gouvernementaux⁷⁷.

Dans le cadre de son mandat, le Centre national œuvrera pour une gouvernance plus transparente, cohérente et axée sur le milieu de l'économie des plateformes au Canada, par le biais d'études, d'information et d'interventions. Il travaillera sur plusieurs fronts :

QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT DEVRAIT-IL PRENDRE POUR AMÉLIORER LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES POUR LES ENTREPRISES OU LES TRAVAILLEURS CANADIENS?

(Choisir toutes les réponses applicables)



(Source: Comprendre les impacts des plateformes numériques sur les travailleurs et les entreprises au Canada, 2021)

1 FEUILLE DE ROUTE POUR LA GOUVERNANCE

Élaboration d'une feuille de route pour la gouvernance des plateformes, cohérente et consensuelle, avec une mobilisation vigoureuse du public et des parties concernées. Cette feuille de route devrait décrire la situation actuelle en matière de gouvernance de l'économie des plateformes et la situation souhaitée ainsi que les responsabilités, les droits, le pouvoir de lobbying et les capacités et ressources de gouvernance des différents gouvernements. Elle devrait également proposer des recommandations pour combler les lacunes actuelles qui ont un impact sur les entreprises et les travailleurs canadiens.

Enfin, elle doit inclure une analyse comparative entre les sexes (ACS+) détaillée pour évaluer les implications pour les travailleurs et entrepreneurs au Canada, entre autres, et sans s'y limiter, les jeunes, les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les communautés francophones et autres communautés linguistiques en situation minoritaire, les immigrants, les communautés racisées, les communautés rurales et urbaines et les communautés LGBTQ2.

2 CAPACITÉ AXÉE SUR LE MILIEU

Amélioration des capacités et collaborations fédérales, provinciales, territoriales et municipales pour l'économie des plateformes par le biais de recherches coordonnées, du partage de l'information et des meilleures pratiques (cours accéléré sur l'économie des plateformes, par ex.), de formation, de consultations ou d'autres façons de donner aux responsables des politiques à tous les niveaux les moyens de mettre en œuvre des stratégies de gouvernance qui contribuent à un avenir du travail qui soit inclusif et résilient.

Le Centre national pourrait par exemple informer les responsables des politiques sur les droits et responsabilités des différents gouvernements, collecter des données et faire des recherches sur les dimensions rurales et urbaines de la gouvernance des plateformes (y compris les implications pour le fossé qui sépare ces deux milieux). C'est particulièrement important pour les endroits qui n'ont pas la capacité ou les ressources nécessaires pour tenir tête aux grandes plateformes numériques dans l'intérêt général ou de régir ces questions.

3 NORMES DE TRAVAIL



Étudier et documenter les pratiques de travail et les lois actuelles qui appuient des normes de travail équitables qui aident à remédier à la précarité et à la vulnérabilité des travailleurs des plateformes⁷⁸. Ces mesures, qui s'appuient sur les recommandations de l'OCDE⁷⁹ et du Groupe CSA⁸⁰, informeront le public et les responsables des politiques sur des questions comme l'imposition (dans le cadre du travail du Canada avec des pays membres de l'OCDE sur la gouvernance du travail sur les plateformes), tout en décourageant les comportements nuisibles sur les plateformes.

On devrait se concentrer tout particulièrement sur les conditions de service des plateformes (y compris les droits pour la portabilité des données), la transparence (pour déposer des plaintes et soulever des problèmes avec la plateforme et recevoir une réponse dans des délais raisonnables) et les mécanismes de résolution des litiges.

4 TECHNOLOGY POLICY

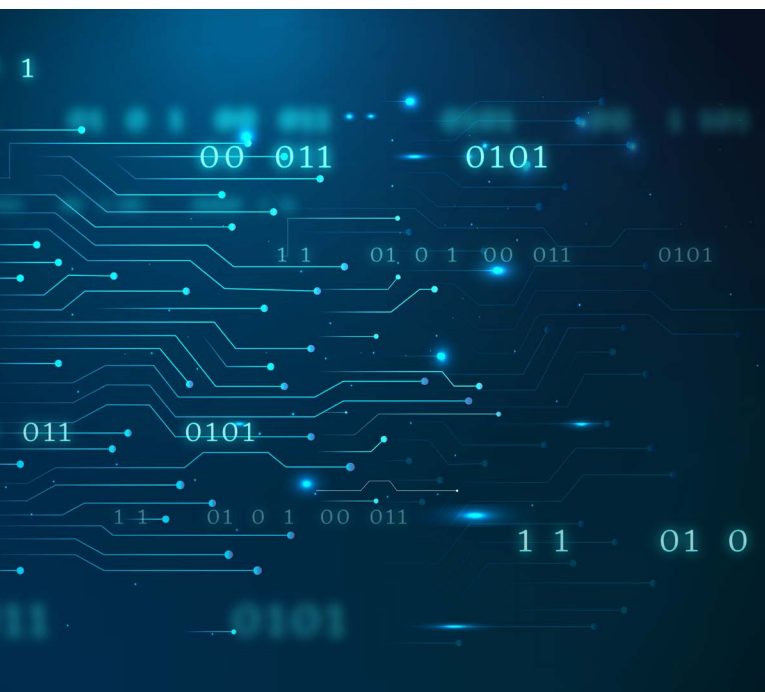


S'assurer que le Canada a des politiques technologiques de pointe pour les plateformes numériques émergentes en faisant des recherches, préparant des rapports et finançant des technologies et des systèmes qui renforcent la compétitivité des entreprises et des travailleurs canadiens.


La décentralisation du Web, par exemple, est un concept technologique émergent important qui permettra aux utilisateurs de contrôler et posséder pleinement leurs données (qu'ils pourront transférer ou partager/cesser de partager depuis l'application de leur choix). Cela permettra aux jeunes entreprises de faire concurrence aux géants des plateformes selon des règles du jeu équitables (Solid⁸¹, conçu par MIT, est une technologie de pointe pour la décentralisation du Web).

RECOMMANDATION 2: AMÉLIORER LA SURVEILLANCE DE L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES PAR LE BUREAU DE LA CONCURRENCE

En 2019, le nouveau commissaire de la concurrence a reçu pour mandat d'examiner « les répercussions de la transformation numérique sur la concurrence; les enjeux émergents pour la concurrence liés à l'accumulation, à la transparence et au contrôle des données; l'efficacité des outils existants relatifs à la politique en matière de concurrence et des cadres du marché; l'efficacité des processus d'enquête et judiciaires existants »⁸². Dans cet esprit et pour aider les entreprises canadiennes à être concurrentielles, nous recommandons les mesures suivantes :




1 RÔLE ACCRU



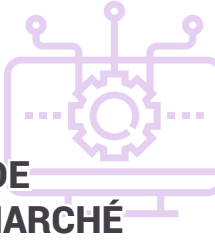
La modification de la Loi sur la concurrence, pour renforcer l'autonomie du Bureau et ses pouvoirs en matière d'étude du marché, en lui permettant entre autres d'exiger des données et de l'information des plateformes d'affaires et d'entreprendre des études de marché de sa propre initiative⁸³. Ces études du marché peuvent être une bonne base pour des interventions axées sur le milieu par les gouvernements provinciaux, municipaux et locaux.

3 CODE DE CONDUITE



L'ajout d'un nouveau code de conduite dans le cadre de la mission élargie du Bureau de la concurrence en ce qui concerne l'économie des plateformes, avec divers règlements visant à promouvoir l'équité et la transparence pour les entreprises qui utilisent les plateformes, une application plus stricte de la réglementation dans le but d'avoir des règles du jeu uniformes – avec entre autres une concurrence équitable, de la transparence, la portabilité et l'interopérabilité des données – et favorisant les nouvelles entrées dans l'économie des plateformes. Ceci est inspiré de la Législation sur les marchés numériques⁸⁴ de l'UE et du Code of Conduct for digital competition⁸⁵ du Royaume-Uni.

2 ÉTUDE DE MARCHÉ



Le lancement immédiat d'une étude de marché centrée sur la concurrence dans l'économie des plateformes, étude qui décrira et documentera les endroits où la concurrence est problématique, où l'encadrement existant de la concurrence est adéquat pour l'ère numérique et ceux où ce n'est pas le cas. Ce travail peut améliorer ou compléter le travail du Centre national. Quand des solutions spécifiques à des problèmes spécifiques ne sont pas disponibles, on élaborera des recommandations pour une réglementation axée sur les activités.

4 RÈGLES ET STANDARDS VOLONTAIRES



La proposition de règles déontologiques et de standards pour l'industrie, à caractère volontaire, (similaires aux principes déjà élaborés pour l'IA⁸⁶), leur respect par l'industrie pouvant supprimer le besoin de mettre en place et de faire appliquer une réglementation. Ces règles pourront être utilisées dans les accords commerciaux et les normes et permettre en outre des approches souples pour satisfaire aux règles de bonne conduite en matière de concurrence.

5 BUDGET RENCORCÉ



Améliorer le budget du Bureau de la concurrence, pour appuyer ses activités de supervision et augmenter sa capacité de supervision, compte tenu de la rapidité et de l'ampleur des perturbations causées par les plateformes numériques.

Annie St-Germain

Montreal (QC)



51 ans, est graphiste indépendante. Elle utilise des plateformes numériques



Upwork et plateformes similaires depuis dix ans



Frais élevés, Concurrence mondiale

“ Je propose mes services sur des **plateformes de travail en ligne** depuis maintenant une dizaine d'années et c'est **devenu ma principale source de revenus**. J'ai eu la chance de travailler en partenariat avec des clients sur cinq continents. **La concurrence sur un marché mondial a ses défis et ses inconvénients** pour une Canadienne. Avec les grandes différences dans le coût de la vie, un travailleur indépendant avec un talent et une expérience comparables aux miens, mais qui vit dans un pays où le coût de la vie est plus bas aura un avantage au niveau des prix.

Utiliser le service coûte par ailleurs assez cher. Ceci dit, plus un client dépense d'argent avec un travailleur indépendant, plus les frais diminuent. Pour moi, les avantages sont plus importants que le prix. ”

RECOMMANDATION 3: LANCER AU NIVEAU FÉDÉRAL DES ÉVALUA- TIONS RÉGIONALES DES ACTIVITÉS DES PLATE- FORMES NUMÉRIQUES

Comme nous considérons que le recours accru aux plateformes comporte des risques significatifs, avec des facteurs complexes et peu de données à analyser, nous recommandons que le gouvernement envisage d'appliquer le principe de précaution à la gouvernance des plateformes numériques au Canada.

Ainsi, bien qu'on n'ait sans doute pas prévu les impacts socioéconomiques et environnementaux des plateformes numériques sur les Canadiennes et les Canadiens en concevant la *Loi sur l'évaluation d'impact*, cette loi fournit au gouvernement fédéral un cadre existant pour le principe de précaution (si les plateformes sont numériques, leurs activités concernent des biens matériels, sous forme entre autres d'hébergement et de transport, qui ont des effets cumulatifs).

En vertu de la *Loi*, le gouvernement fédéral peut mettre en place un comité pour effectuer des évaluations régionales des activités concrètes dans le cadre d'éclairer la planification et les décisions afin de protéger les conditions environnementales, sanitaires, culturelles, sociales et économiques des Canadiennes et des Canadiens⁸⁷. C'est un modèle axé sur le milieu qui permet des adaptations régionales, favorise la collaboration entre les différentes instances et ouvre des possibilités de participation du public, des Autochtones, des parties concernées et de l'industrie. Nous recommandons donc que le gouvernement se serve de la *Loi* ou d'un mécanisme similaire pour :

1



ÉVALUATION RÉGIONALE PILOTE

Lancer un projet pilote fédéral d'évaluation régionale pour une région urbaine du Canada où l'impact des plateformes est particulièrement fort et continuera vraisemblablement de l'être. Les résultats du projet éclaireront le débat public, contribueront à une meilleure planification des impacts cumulatifs à long terme au niveau régional et aideront à concevoir des outils de prise de décision pour les provinces, les municipalités et les régions.


2



ÉVALUATIONS URBAINES ET RURALES

Utiliser les leçons apprises du projet pilote pour lancer des évaluations similaires sur les plateformes numériques, tant dans les régions rurales qu'urbaines.

3



LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Étudier d'autres mécanismes législatifs ou réglementaires qui pourraient soutenir l'approche de précaution en ce qui concerne les impacts nets ou cumulatifs des plateformes numériques au Canada, avec entre autres l'évaluation des avantages nets en vertu de la Loi sur Investissement Canada.



CONCLUSION

Nous reconnaissons que les perturbations numériques sont inévitables. Leurs répercussions négatives sur les entreprises et les travailleurs canadiens, elles, ne le sont pas; une gouvernance plus robuste et éclairée des plateformes numériques, adaptée au milieu, peut atténuer les répercussions négatives de ces perturbations et contribuer à une économie inclusive et résiliente post-pandémie.

Avec une stratégie en matière d'économie des plateformes, le gouvernement peut combler d'importantes lacunes dans la gouvernance des plateformes numériques et s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens puissent profiter pleinement des avantages de ces plateformes. Nous espérons que nos conclusions contribueront à un débat public plus informé et à des actions concertées sur cette question critique pour les travailleurs et les entreprises au Canada.

RECHERCHES SUPPLÉMENTAIRES

Par la suite, les responsables des politiques au Canada pourraient aussi se pencher sur d'autres domaines connexes de l'économie des plateformes qui gagneraient à être étudiés plus avant :

- Des politiques pour encourager des solutions induites par les entreprises et le marché. Elles pourraient être utiles dans le contexte de la COVID-19 (alors que la législation peut prendre des années, ce type de solution peut être étudié et mis en place en quelques mois si nécessaire);
- Le renforcement de la formation axée sur les compétences, pour augmenter l'accès à l'économie des plateformes dans les régions rurales afin de réduire le fossé numérique;
- La promotion de mesures de gouvernance des plateformes par des tiers, conçues au Canada, y compris des énoncés de principes et de valeurs, des normes de l'industrie, des conseils de surveillance, la certification, la diversification des cadres supérieurs, la formation déontologique et d'autres initiatives favorisant une approche plus nuancée des défis posés par la gouvernance des plateformes;
- La mise en place d'un programme de financement dirigé par les agences de développement régional au Canada, afin de fournir un soutien axé sur le milieu aux plateformes d'affaires canadiennes, entre autres en soutenant les écosystèmes régionaux qui favorisent le développement de ces plateformes dans le cadre de l'avenir du travail.

ANNEXE: MÉTHODOLOGIE

Recherche : Nous avons consulté les publications disponibles en ligne en provenance de diverses sources au Canada et à l'étranger (par exemple, l'OCDE). Nous avons ainsi étudié les pratiques de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Australie dans notre recherche d'exemples de gouvernance des plateformes et nous avons consulté la Charte canadienne du numérique pour trouver de l'information pertinente. Des moteurs de recherche comme Google Scholar ont permis à notre équipe de mieux comprendre l'économie des plateformes et autres sujets connexes (incidences régionales, travailleurs, etc.).

Dialogue : En nous appuyant sur nos recherches, nous avons dialogué avec des spécialistes de l'industrie, du gouvernement et du milieu universitaire dans le cadre d'entretiens libres sur la gouvernance des plateformes. Dans un premier temps, nous avons recueilli des commentaires sur notre projet de recherche initial et sur nos recommandations, ce qui nous a donné de nouvelles idées sur la gouvernance des plateformes pour notre rapport. Nous avons ensuite révisé notre rapport et reçu une deuxième série de commentaires de nouvelles personnes concernées avant de finaliser nos recommandations.

Histoires de Canadiennes et Canadiens :

Nous avons lancé un appel sur les plateformes de réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et Instagram) pour recueillir des histoires et nous avons demandé à nos amis et collègues qui utilisent les plateformes pour leur travail de décrire leur expérience. Ces histoires sont évoquées dans notre rapport. Nous les avons résumées par souci de concision et un pseudonyme a été utilisé dans certains cas pour protéger ceux qui ont généreusement partagé leur temps et leur expérience avec nous.

Enquête : En janvier 2021, nous avons invité 163 répondants au Canada à répondre à un sondage SurveyMonkey, moyennant rémunération, nommé: Comprendre les impacts des plateformes numériques sur les travailleurs et les entreprises au Canada. Sur les personnes invitées, 73 répondaient aux critères fixés pour notre recherche et ont répondu au premier questionnaire complet; il s'agissait de travailleurs des plateformes numériques, d'entreprises utilisant des plateformes et/ou de travailleurs/entreprises sur lesquels les plateformes ont une incidence. Nous ne considérons pas ce sondage comme un outil de recherche rigoureux; notre objectif était de prendre la mesure de l'opinion publique pour apporter un autre angle intéressant et affiner nos conclusions. Les résultats présentés dans notre rapport pourront contribuer à des enquêtes plus structurées et approfondies sur l'économie des plateformes.

RÉFÉRENCES

- Alwani, K. et M. Crawford. *The Digital Age: Exploring the Role of Standards for Data Governance, Artificial Intelligence and Emerging Platforms*, Groupe CSA, mai 2019.
- Anair, D., Martin, J., Pinto de Moura, M. C., et J. Goldman. *Ride-Hailing's Climate Risks: Steering a Growing Industry toward a Clean Transportation Future*, Union of Concerned Scientists, 25 février 2020.
- Australian Competition and Consumer Commission (ACCC). *Digital platforms inquiry*, Australian Competition and Consumer Commission, 26 juillet 2019.
- Benitah, S. et A. Tracogna. *Pandemic Fast-Track Digital Transformation for Canadian Small Businesses, PayPal Canada Survey Finds*, Cision, 2020.
- Biber, E., Light, S. E., Ruhl, J.B. et J. Salzman. « *Regulating Business Innovation as Policy Disruption: From the Model T to Airbnb* », *Vanderbilt Law Review*, 70, 2017.
- Block, S. et T. Hennessy. « *Sharing economy' or on-demand service economy?* », Centre canadien de politiques alternatives, avril 2019.
- Boswell, M. *Lettre du Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique au Commissaire de la concurrence*, Gouvernement du Canada, 21 mai 2019.
- Boutillier, A. « *Facebook's Zuckerberg and Sandberg named in unprecedented summons issued by MPs* », *Toronto Star*, 28 mai 2019.
- Braesemann, F., Lehdonvirta, V. et O. Kässi. *ICTs and the urban-rural divide: can online labour platforms bridge the gap?*, *Information, Communication & Society*, 6 mai 2020.
- Brail, S. « *From Renegade to Regulated: The Digital Platform Economy, Ride-hailing and the Case of Toronto* », *Revue canadienne de recherche urbaine*, 27 (2), 2018, Université de Winnipeg, 12 décembre 2018.
- Brail, S. « *How partnerships can help cities cope with technological disruption* », *Options politiques*, 3 juillet 2018.
- Ville de Guelph. *Navigating the sharing economy: A 6-decision guide for municipalities*, Ville de Guelph, août 2017.
- Canada. Affaires mondiales Canada. *G20 Argentina 2018: Fostering opportunities for an inclusive, fair and Sustainable Future of Work*, Gouvernement du Canada, 2018.
- Canada. Unité de l'impact et de l'innovation. *Retour vers le futur : l'économie du partage – un rapport pour le Comité des sous-ministres sur l'innovation en matière de politiques (CSMIP)*, Gouvernement du Canada, février 2015.
- Canada. Patrimoine canadien. *Le cadre stratégique du Canada créatif*, Gouvernement du Canada, 2017.
- Canada. Bureau de la concurrence Canada. *Mégadonnées et innovation : conséquences sur la politique en matière de concurrence au Canada*, Gouvernement du Canada, 2017.
- Canada. Bureau de la concurrence Canada. *Faits saillants du Forum des données du Bureau de la concurrence – Discuter de la politique en matière de concurrence à l'ère numérique*, 30 août 2019.
- Canada. Bureau de la concurrence Canada. *La concurrence à l'ère numérique - Vision stratégique du Bureau de la concurrence pour 2020-2024*, Gouvernement du Canada, 11 février 2020.
- Canada. Statistique Canada. *L'économie du partage au Canada*, Statistique Canada, 28 février 2017.
- Canada. Statistique Canada. *Économie numérique, juillet 2017 à juin 2018*, Statistique Canada, 29 août 2018.
- Canada. Statistique Canada. *Mesurer les activités économiques numériques au Canada, 2010 à 2017*, Statistique Canada, 3 mai 2019.
- Canada. Statistique Canada. *Comment les Canadiens dépensent-ils en ligne?*, Statistique Canada, 29 octobre 2019.
- Canada. Agence d'évaluation d'impact du Canada. *Évaluation régionale en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact*, Gouvernement du Canada, 2019.
- Canada. Ministère des Finances Canada. *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 – Énoncé économique de l'automne de 2020*, 2020.
- Canada. Agence du revenu du Canada. *Respect des lois fiscales dans l'économie des plateformes*, Gouvernement du Canada, 25 février 2020.
- Canada. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Charte canadienne du numérique : La confiance dans un monde numérique*, Gouvernement du Canada, 12 janvier 2021.
- Colombie-Britannique. Ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général. *Ministerial Order No. M480*, Gouvernement de la Colombie-Britannique, 22 décembre 2020.
- Combs, J., Kerrigan, D. et D. Wachsmuth. « *Short-term rentals in Canada: Uneven growth, uneven impacts* », *Canadian Journal of Urban Research*, juin 2019.
- Commission européenne. *Algorithmic Awareness-Building*, Commission européenne, 9 juin 2020.
- Commission européenne. *EU Observatory on the Online Platform Economy*, Commission européenne, 21 janvier 2021.
- Commission européenne. *Europe fit for the Digital Age: Commission proposes new rules for digital platforms*, Commission européenne, 15 décembre 2020.

- Commission européenne. *Online Platforms*, Commission européenne, 22 janvier 2021.
- Commission européenne. *The Digital Markets Act: ensuring fair and open digital markets*, Commission européenne, 21 janvier 2021.
- Conseil canadien des normes (CNN). *Dynamiser une économie axée sur les données grâce à la normalisation*, CNN, 21 mai 2019.
- Cutean, A., Herron, C. et T. Quan. *Montée en puissance : le futur du travail : Expérimentation à l'échelle mondiale du travail à distance et évolution de l'économie des plateformes*, Conseil des Technologies de l'information et des Communications (CTIC), juillet 2020.
- Data Transfer Project. *Data Transfer Project Overview and Fundamentals*, 20 juillet 2018.
- Donald, B. et S. Brail. *Canada left behind as ride-hailing services go global*, Université de Toronto, 11 septembre 2018.
- Doyle, S. et V. Bednar. « *Shopify has a chance to prove big tech doesn't have to be bad* », *Toronto Star*, 2 Octobre 2020.
- États-Unis. Ministère de la Justice. *Justice Department Sues Monopolist Google For Violating Antitrust Laws*, États-Unis, 20 octobre 2020.
- EUR-Lex. *Regulation (EU) 2019/1150 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on promoting fairness and transparency for business users of online intermediation services*, EUR-Lex, 20 juin 2019.
- Fairwork. *The five pillars of Fairwork: Labour standards in the Platform Economy*, Fairwork, 2019.
- Feiner, L. *TECH Amazon, Apple, Facebook and Microsoft close at all-time highs as Big Tech rallies back from coronavirus*, CNBC, 9 juin 2020.
- Fenwick, M., McCahery, J. A. et E. P. M. Vermeulen. « *The End of 'Corporate' Governance: Hello 'Platform' Governance* », *Springer Link*, 2019.
- Fry, H. *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation – Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien*, Chambre des communes du Canada, juin 2017.
- Ghaffary, S. et J. Del Rey. *The Big Tech antitrust report has one big conclusion: Amazon, Apple, Facebook, and Google are anti-competitive*, Vox, 6 octobre 2020. Consulté le 30 janvier 2021.
- HBS Digital Initiative. *Airbnb: how the sharing economy is disrupting the travel industry*, HBS Digital Initiative, 18 novembre 2016.
- Hohol, F. et R. Godfrey. *An Overview of Airbnb and the Hotel Sector in Canada*, Association des hôtels du Canada, 13 septembre 2017.
- Jeon, S.-H., Liu, H. et Y. Ostrovsky. *Mesurer l'économie à la demande au Canada au moyen des données administratives*, Statistique Canada, 16 décembre 2019.
- Jeon, S.-H., Liu, H. et Y. Ostrovsky. *Les répercussions de la COVID-19 sur l'économie à la demande : préoccupations à court et à long termes*, Statistique Canada, 20 mai 2020.
- Justice for Foodora Couriers. *What are we trying to achieve?*, Justice for Foodora Couriers, 2021.
- Kerr, D. *Lyft test program offers drivers more rides in exchange for 10% pay cut*, Cnet, 2021.
- Kostyshyna, O. et C. Luu. *The Size and Characteristics of Informal (Gig) Work in Canada*, Banque du Canada, 2019.
- KPMG. *Canadian retailers stepping up to disruption, but feeling the pressure*, KPMG, 2018.
- Lane, M. « *Regulating platform work in the digital age* », *Going Digital Toolkit Policy Note*, No 1, OCDE, 2020.
- Leung, J. *Why companies should be leading on AI governance*, Centre for Effective Altruism, 7 février 2019.
- OCDE. *An Introduction to Online Platforms and Their Role in the Digital Transformation*, OCDE, 2019.
- OCDE. *What are the OECD Principles on AI?*, OCDE, 2019.
- OCDE. *The role of online platforms in weathering the COVID-19 shock*, OCDE, 2021.
- Ontario. Ministère des Finances de l'Ontario. *Le cadre de l'économie de partage de l'Ontario*, Gouvernement de l'Ontario, 2019.
- Oxford Internet Institute. iLabour project. *The Online Labour Index*, 2021.
- Parrillo, F. *Montreal wants to see cap on fees charged by food delivery apps*, Global News, 2021.
- Patten, T. et A. Hewitt. « *Digital Platform Regulation: latest developments in Australia* », *Lexology*, 29 février 2020.
- Québec. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Économie collaborative – Mieux comprendre les transformations, moderniser et renforcer les politiques publiques*, Gouvernement du Québec, mars 2018.
- Royaume-Uni. Department for Business, Energy and Industrial Strategy et al. *New competition regime for tech giants to give consumers more choice and control over their data, and ensure businesses are fairly treated*, Gouvernement du Royaume-Uni, 27 novembre 2020.
- Royaume-Uni. Digital Competition Expert Panel. *Unlocking digital competition: Report of the Digital Competition Expert Panel*, Gouvernement du Royaume-Uni, mars 2019.
- Royaume-Uni. Competition and Markets Authority. *Online platforms and digital advertising – Market study final report, 1 July 2020*, Gouvernement du Royaume-Uni, 2020.

Royaume-Uni. Information Commissioner's Office. *Data protection impact assessments*, Information Commissioner's Office, 2021

Solid Project. *Solid*, MIT's Computer Science and Artificial Intelligence Laboratory, 2017.

Speer, Sean, Ahmed, Weseem. *A Place-Based Lens to the Future of Work in Canada*, Forum des politiques publiques, juin 2020.

Stacey, G. R., Kearney, E. K., Manji-Knight, A. et T. Stevenson. *New Privacy Law for Canada: Government Tables the Digital Charter Implementation Act, 2020*, Davies, 2020.

Steuter-Martin, M. « *Quebec offers more help to taxi-permit owners as it rushes to pass Bill 17* », CBC, 7 octobre 2019.

Stursberg, R. et K. Chan. « *We should regulate social media – but in a way that makes sense* », The Globe and Mail, 19 novembre 2020.

Tito, J. *Destination unknown: Exploring the impact of Artificial Intelligence on Government*, Centre for Public Impact, 21 septembre 2017.

Union européenne. *Législation sur les marchés numériques : garantir des marchés numériques équitables et ouverts*, 2020.

Vandaele, I. *Shopify displaces RBC to become Canada's most valuable company*, BNN Bloomberg, 2020.

Ziegler, E., McCallum, K. E., Porter, K. et R. Noshirvani. *Comprendre le phénomène de travail à la demande et comment il se vit au Canada*, Forum des politiques publiques, juillet 2020.

¹³ Jeon, S. et al. *Mesurer l'économie à la demande au Canada au moyen des données administratives*, 2019.

¹⁴ Oxford Internet Institute. iLabour project. *The Online Labour Index*, 2021. L'Index a été créé en réponse aux difficultés que les gouvernements nationaux ont à suivre la croissance du travail sur les plateformes numériques. L'indice suit en temps réel les tâches sur les cinq plus grandes plateformes en anglais (Upwork, Fiverr, Freelancer, Guru, et PeoplePerHour).

¹⁵ Jeon, S. et al. *Les répercussions de la COVID-19 sur l'économie à la demande : préoccupations à court et à long termes*, mai 2020.

¹⁶ Kostyshyna, O. et al. *The Size and Characteristics of Informal ("Gig") Work in Canada*, 2019.

¹⁷ Ziegler, E. et al. *Comprendre le phénomène de travail à la demande et comment il se vit au Canada*, 2020.

¹⁸ Block, S. et al. *'Sharing economy' or on-demand service economy?*, 2019.

¹⁹ Fenwick, M. et al. *The End of 'Corporate' Governance: Hello 'Platform' Governance*, 2019.

²⁰ *Ibid.*

²¹ HBS Digital Initiatives. *Airbnb: how the sharing economy is disrupting the travel industry*, 2016.

²² Brail, S. « *How partnerships can help cities cope with technological disruption* », 2018; et, Donald, B. et al. *Canada left behind as ride-hailing services go global*, 2018.

²³ Fry, H. *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation – Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien*, 2017; et, Patrimoine canadien. *Le cadre stratégique du Canada créatif*, 2017.

²⁴ OCDE. *An Introduction to Online Platforms and Their Role in the Digital Transformation*, 2019.

²⁵ Brail, S. *From Renegade to Regulated: The Digital Platform Economy, Ride-hailing and the Case of Toronto*, 2018.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Benitah, S. et al. *Pandemic Fast-Tracked Digital Transformation for Canadian Small Businesses, PayPal Canada Survey Finds*, 2020.

²⁸ Unité de l'impact et de l'innovation. *Retour vers le futur : l'économie du partage – un rapport pour le Comité des sous-ministres sur l'innovation en matière de politiques (CSMIP)*, 2015.

²⁹ Braesemann, F. et al. *ICTs and the urban-rural divide: can online labour platforms bridge the gap?*, 2020.

³⁰ Combs, J. et al. *Short-term rentals in Canada: Uneven growth, uneven impacts*, 2019.

³¹ *Ibid.*

³² Hohol, F. et al. *An Overview of Airbnb and the Hotel Sector in Canada*, 2017.

³³ Cutean, A. et al. *Montée en puissance : le futur du travail : Expérimentation à l'échelle mondiale du travail à distance et évolution de l'économie des plateformes*, 2020.

³⁴ Justice for Foodora Couriers. *What are we trying to achieve?*, 2021.

³⁵ Ville de Guelph. *Navigating the sharing economy: A 6-decision guide for municipalities*, 2017.

³⁶ Brail, S. *From Renegade to Regulated: The Digital Platform Economy, Ride-hailing and the Case of Toronto*, 2018.

³⁷ Québec. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Économie collaborative – Mieux comprendre les transformations, moderniser et renforcer les politiques publiques*, 2018.

³⁸ Ontario. Ministère des Finances. *Le cadre de l'économie de partage de l'Ontario*, 2019.

¹ Statistique Canada. *Économie numérique, juillet 2017 à juin 2018*, 2018.

² Vandaele, I. *Shopify displaces RBC to become Canada's most valuable company*, 2020.

³ Kenney, M. et J. Zysman. *The Rise of the Platform Economy*, 2016.

⁴ *Dictionnaire Le Robert*.

⁵ Brail, S. *From Renegade to Regulated: The Digital Platform Economy, Ride-hailing and the Case of Toronto*, 2018.

⁶ Biber, E. et al. *Regulating Business Innovation as Policy Disruption: From the Model T to Airbnb*, 2017.

⁷ Agence du revenu du Canada. *Respect des lois fiscales dans l'économie des plateformes*, 2020.

⁸ OCDE. *The role of online platforms in weathering the COVID-19 shock*, 2021.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Statistique Canada. *Économie numérique, juillet 2017 à juin 2018*, 2018.

¹¹ Statistique Canada. *Comment les Canadiens dépensent-ils en ligne?*, 2019.

¹² Benitah, S. et al. *Pandemic Fast-Tracked Digital Transformation for Canadian Small Businesses, PayPal Canada Survey Finds*, 2020.

- ³⁹ Lane, M. *Regulating platform work in the digital age*, 2020.
- ⁴⁰ Brail, S. *From Renegade to Regulated: The Digital Platform Economy, Ride-hailing and the Case of Toronto*, 2018.
- ⁴¹ *Ibid.*
- ⁴² Combs, J. et al. *Short-term rentals in Canada: Uneven growth, uneven impacts*, 2019.
- ⁴³ Canada. Affaires Mondiales Canada. *G20 Argentina 2018: Fostering opportunities for an inclusive, fair and Sustainable Future of Work*, 2018.
- ⁴⁴ Canada. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *Charte Canadienne du numérique : La confiance dans un monde numérique*, 2021.
- ⁴⁵ Canada. Ministère des Finances. *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 – Énoncé économique de l'automne 2020*, 2020.
- ⁴⁶ Canada Bureau de la concurrence. *La concurrence à l'ère numérique – Vision stratégique du Bureau de la concurrence pour 2020-2024*, 2020.
- ⁴⁷ Stacey, G. R. et al. *New Privacy Law for Canada: Government Tables the Digital Charter Implementation Act, 2020*, 2020.
- ⁴⁸ Steuter-Martin, M. *Quebec offers more help to taxi-permit owners as it rushes to pass Bill 17*, 2019.
- ⁴⁹ Parrillo, F. *Montreal wants to see cap on fees charged by food delivery apps*, 2021.
- ⁵⁰ Colombie-Britannique. Ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général. *Ministerial Order No. M480*, 2020.
- ⁵¹ Canada. Bureau de la concurrence. *Mégadonnées et innovation : conséquences sur la politique en matière de concurrence au Canada*, 2018.
- ⁵² Alwani, K. et al. *The Digital Age: Exploring the Role of Standards for Data Governance, Artificial Intelligence and Emerging Platforms*, 2019.
- ⁵³ Royaume-Uni. Digital Competition Expert Panel. *Unlocking digital competition: Report of the Digital Competition Expert Panel*, 2019.
- ⁵⁴ Australian Competition and Consumer Commission (ACCC). *Digital platforms inquiry*, 2019.
- ⁵⁵ Commission européenne. *EU Observatory on the Online Platform Economy*, 2021.
- ⁵⁶ Commission européenne. *Algorithmic Awareness-Building*, 2020.
- ⁵⁷ Commission européenne. *Une Europe adaptée à l'ère du numérique : la Commission propose de nouvelles règles pour les plateformes numériques*, 2020.
- ⁵⁸ Bureau de la concurrence Canada. *Faits saillants du Forum des données du Bureau de la concurrence – Discuter de la politique en matière de concurrence à l'ère numérique*, 2019.
- ⁵⁹ Ghaffary, S. et al. *The Big Tech antitrust report has one big conclusion: Amazon, Apple, Facebook, and Google are anti-competitive*, 2020.
- ⁶⁰ États-Unis. Department of Justice. *Justice Department Sues Monopolist Google For Violating Antitrust Laws*, 2020.
- ⁶¹ Canada. Bureau de la concurrence. *Faits saillants du Forum des données du Bureau de la concurrence – Discuter de la politique en matière de concurrence à l'ère numérique*, 2019.
- ⁶² Royaume-Uni. Department for Business, *Energy and Industrial Strategy et al. New competition regime for tech giants to give consumers more choice and control over their data, and ensure businesses are fairly treated*, 2020.
- ⁶³ Commission européenne. *Online Platforms*, 2021.
- ⁶⁴ Patten, T. et al. *Digital Platform Regulation: latest developments in Australia*, 2020.
- ⁶⁵ Anair, D. et al. *Ride-Hailing's Climate Risks*, 2020.
- ⁶⁶ Doyle S. et al. *Shopify has a chance to prove big tech doesn't have to be bad*, 2020.
- ⁶⁷ Kerr, D. *Lyft test program offers drivers more rides in exchange for 10% pay cut*, 2021.
- ⁶⁸ Data Transfer Project. *Data Transfer Project Overview and Fundamentals*, 2018.
- ⁶⁹ Leung, J. *Why companies should be leading on AI governance*, 2019.
- ⁷⁰ Stursberg, R. et al. *« We should regulate social media – but in a way that makes sense »*, 2020.
- ⁷¹ Tito, J. *Destination unknown: Exploring the impact of Artificial Intelligence on Government*, 2017.
- ⁷² Fairwork. *The five pillars of Fairwork: Labour standards in the Platform Economy*, 2019.
- ⁷³ Brail, S. *From Renegade to Regulated: The Digital Platform Economy, Ride-hailing and the Case of Toronto*, 2018.
- ⁷⁴ *Ibid.*
- ⁷⁵ Royaume Uni. Information Commissioner's Office. *Data protection impact assessments*, 2021.
- ⁷⁶ Lane, M. *Regulating platform work in the digital age*, 2020.
- ⁷⁷ Commission européenne. *EU Observatory on the Online Platform Economy*, 2021.
- ⁷⁸ La *Fairwork Foundation* illustre la façon dont les normes peuvent servir les fonctions recommandées.
- ⁷⁹ Lane, M. *Regulating platform work in the digital age*, 2020.
- ⁸⁰ Alwani, K. et al. *The Digital Age: Exploring the Role of Standards for Data Governance, Artificial Intelligence and Emerging Platforms*, 2019.
- ⁸¹ Solid Project. *Solid*, 2017.
- ⁸² Boswell, M. *Lettre du Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique au Commissaire de la concurrence*, 2019.
- ⁸³ Pour les rapports, on pourra s'inspirer du *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* de l'UE, du *Consumer Data Right* en Australie et de la *Législation sur les services numériques* et la *Législation sur les marchés numériques de l'UE*. Voir les rapports *Mégadonnées et innovation : conséquences sur la politique en matière de concurrence au Canada* et *Retour vers le futur : l'économie du partage – un rapport pour le Comité des sous-ministres sur l'innovation en matière de politiques (CSMIP)* du Canada, le rapport *Unlocking digital competition: Report of the Digital Competition Expert Panel* et *Online platforms and digital advertising – Market study final report, 1 July 2020* du Royaume-Uni, le rapport *Digital Platforms Inquiry* de l'Australie et l'*Observatory on the Online Platform Economy* de l'Union européenne pour des recherches, analyses et recommandations complémentaires.
- ⁸⁴ EUR-Lex. *Regulation (EU) 2019/1150 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on promoting fairness and transparency for business users of online intermediation services*, 2019.
- ⁸⁵ Competition and Markets Authority. *Online platforms and digital advertising market study, Appendix U: Supporting evidence for the code of conduct*, 2020.
- ⁸⁶ OCDE. *What are the OECD Principles on AI?*, 2019.
- ⁸⁷ Agence d'évaluation d'impact du Canada. *Évaluation régionale en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact*, 2019.

À PROPOS DE FPP



Le Forum des politiques publiques (FPP) rassemble différents participants au processus d'élaboration des politiques. Il leur offre une tribune pour examiner des questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans le débat sur les politiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques rendra le Canada meilleur.

© 2021, Forum des politiques publiques
1400 – 130, rue Albert
Ottawa (ON) Canada, K1P 5G4
613.238.7858



Une stratégie pour l'économie des plateformes au Canada

ISBN: 978-1-77452-071-0

À PROPOS D'ACTION CANADA



Au cours du Fellowship d'Action Canada de 10 mois, les fellows augmentent leurs capacités de leadership, développent des liens à vie avec des gens et des communautés à travers le pays et font la promotion de l'implication citoyenne parmi tous les Canadiens. Depuis 2017, le Forum des politiques publiques et Action Canada travaillent ensemble pour étendre cet accélérateur de leaders émergents de premier plan au Canada.



MERCI À NOS PARTENAIRES

Canada



POWER CORPORATION
DU CANADA

Secrétariat aux
relations canadiennes

Québec

